

HISTOIRE & ETHNOLOGIE EN PIÉMONT CÉVENOL

N° 38 - juillet 2023 - nouvelle série

les Cahiers du Haut- Vidourle



Les amis de Clio ❁ Saint-Hippolyte-du-Fort

LES CAHIERS DU HAUT-VIDOURLÉ

Histoire & Ethnologie en piémont cévenol

paraissent deux fois l'an, si notre muse le veut

Ils sont édités par

Les amis de Clio

association loi 1901 (J.O. du 20/12/1995)

lesamisdeclio@laposte.net



Directeur de publication : Roland Castanet

Comité de rédaction :

Odon Abbal, Roland Castanet, Sylvie Crégut, Jean-Louis Crubézy, Bernard Schira

Cette association a pour objet de valoriser et de mettre à la portée du plus grand nombre le patrimoine historique et ethnologique de la région de Saint-Hippolyte-du-Fort et de l'ensemble du piémont cévenol. (*article 2 des statuts du 20 septembre 2015*)

Chaque auteur assume les opinions exprimées dans son texte.
Sauf indication particulière, les photos, y compris celles des documents et des cartes postales anciennes de collections particulières, sont des auteurs des articles.

Ce numéro 38 a été imprimé à 120 exemplaires
par

A2C Éditions

34920 LE CRÈS

dépôt légal à parution : juillet 2023

ISSN : 1245-2769



Astronomie, Grammaire (qui est une science !) & Rhétorique présentent le mont Hélicon. Apollon y joue de la *lira da braccio* entouré de six Muses. Le mont Hélicon est, avec le mont Parnasse, le séjour favori des neuf Muses. Seules six d'entre elles sont présentes, sans leurs attributs respectifs, vêtues simplement d'une longue robe blanche. Clio est-elle parmi elles ?

Cette miniature évoque les gâteaux servis au mariage de Costanzo Sforza, seigneur de Pesaro, condottiere et neveu du duc de Milan et de Camilla d'Aragon, nièce de Ferdinand I^{er} roi de Naples, du 27 au 30 mai 1475.

Ordine delle nozze dello illustrissimo messer Costanzo Sforza e Camilla d'Aragona, manuscrit, 1475, Bibliothèque apostolique du Vatican, urb. lat. 899, f° 110v, 16 x 14 cm. https://digi.vatlib.it/view/MSS_Urb.lat.899



*Après l'orage : La Fage (922 m.) au sud, Le Cayrel (972 m.) au nord.
Le Frigoulet (789 m.) est entre les deux,
caché ici par le sommet de La Fage.*

Un vieux Cigalois collectionneur d'objets et d'histoire(s) nous a communiqué ce dicton météorologique¹ :

*Quand lo Cairèl met son capèl
lo Fajàs son mantèl
e lo Frigolet met son capelet
plòu, plòu coma lo det*



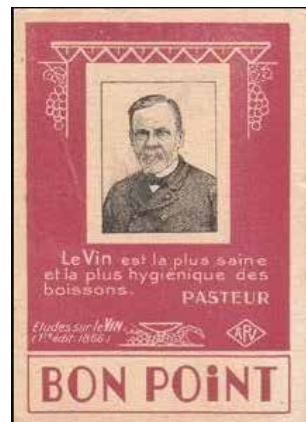
1 - Mis en graphie moderne occitane par Véronique Fiol.

À lire: PELEN Jean-Noël, COULOMB Nicole, *Conter, chanter, raconter : la tradition orale en Cévennes*, Nîmes, Alcide, 2021, 512 p.



*Publicité pour l'absinthe, Privat-Livemont, 1896.
BNF-Gallica*

*En 1933 encore, une Association pour la
Propagande du Vin (APV), basée à Bé-
ziers, diffuse jusque dans les écoles pri-
maires la fameuse citation pastorienne.
<https://www.neuro-environnement.com>*



L'octroi de Saint-Hippolyte-du-Fort

6^e épisode : Boire ou s'enivrer ?

La première série de produits touchés par l'octroi porte sur les boissons, principalement celles comportant de l'alcool, les huiles occupant une place secondaire. Alors, il est temps de se poser la question sans se voiler la face. Ces Cigalois de fin de siècle étaient-ils des adeptes de la « dive bouteille » ?

Les boissons de toutes sortes sont un poste de dépenses important pour les ménages mais qui constitue une entrée de recettes essentielle pour la commune. Cette question financière impacte aussi les comportements sociétaux et pose des problèmes de santé publique. Boire est un besoin physiologique, pour l'eau surtout, tout en étant une pratique sociale. Boire en société c'est marquer sa place au sein du groupe, c'est partager avec les autres, avec un ami à qui l'on offre un verre. C'est aussi se rassembler pour fêter un événement heureux, ou pour se soutenir lors de funérailles. Boire c'est être Français et...Cigalois bien sûr. Roland Barthes a défini ce rapport si particulier du Français par rapport au vin, boisson totem de la Nation.

Croire au vin est un acte collectif contraignant ; le Français qui prendrait quelque distance à l'égard du mythe s'exposerait à des problèmes menus mais précis d'intégration, dont le premier serait justement d'avoir à s'expliquer. [...] Savoir boire est une technique nationale qui sert à qualifier le Français, à prouver son pouvoir de performance, son contrôle et sa sociabilité¹.

1 - BARTHES Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957, p. 75.76.

Pour l'État républicain, ce compagnonnage du boire offre l'opportunité de renforcer le régime encore fragile dans ses premières années où la menace monarchiste plane. La loi du 17 juillet 1880 sur les débits de boissons, perçus par les républicains comme des lieux de lecture de la presse, de causeries informelles, « libère [l'ouverture des] cafés et cabarets, tout en faisant des règlements spécifiques contre l'ivresse publique² ». La France compte alors un débit de boisson pour 84 habitants, le département du Gard un pour 118, et Saint-Hippolyte-du-Fort, un pour 270. Ce dernier chiffre est tout théorique puisqu'il faudrait décompter les enfants des écoles et les élèves de l'École Militaire Préparatoire, mais il suffit à confirmer l'omniprésence de ces territoires du boire dans la commune.

L'offre et la demande évoluent au cours du XIX^e siècle qui voit la palette des boissons s'élargir : « au bleu (l'eau), au blond (le cidre ou la bière), au rouge (le vin), il faut ajouter le blanc (l'alcool) »³. Quelle est l'évolution cigaloise sur la période considérée ?

Boissons enregistrées par l'octroi au mois de mai					
	1887		1897		
Nature	Quantité hl	Taxes en fr	Quantité hl	Taxes en fr	Variation/fr
Vinaigre	61,88	113,54	37,52	67,66	- 45,88
Bièrè	125,80	754,80	139,69	838,14	83,34
Limo- nade	11,73	56,37	36,98	177,60	121,23
Vin	3333,55	4001,52	5452,85	6545,77	2544,25
Eau de vie	102,06	1224,75	142,62	1712,50	487,75
Apéritifs	59,2	14,37	34,34	8,76	- 5,61
Huiles	142,48	1026,14	185,25	692,75	- 333,39
Total		7191,49		10043,18	2851,69

2 - AGULHON Maurice, *La République (1880 à nos jours)*, op. cit., p. 30.

3 - NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 8.

Les recettes prélevées sur les boissons ont fortement progressé en dix ans (+ 39,6%). L'augmentation provient principalement du vin, des alcools forts, de la bière et de la limonade. Comment expliquer une telle évolution, alors que la population a peu évolué entre-temps ? Est-ce une conséquence de la crise phylloxérique ou de l'amélioration du niveau de vie ? Ou tout simplement un changement dans les habitudes ?

Le département du Gard a été l'un des premiers à être atteint par le fléau du phylloxéra et les viticulteurs locaux, disposant de peu de capital, ont eu du mal à reconstituer leur vignoble. Il s'en est suivi une première baisse des cours du vin dans les années 1880 due à la décomposition des vignobles et à la concurrence extérieure, avant que ceux-ci ne s'effondrent dans les années 1890 lorsque s'amorce alors la crise due à la surproduction ; le vignoble reconstitué est alors en plein rendement et le marché est engorgé⁴. La production gardoise passe de 0,8 million d'hectolitres à 2,7 millions en l'espace de dix ans ! Le prix de l'hectolitre de vin est passé de 25 francs en 1887 à 11 francs en 1897. Le taux des taxes à l'unité étant constant, la situation profite à la fois aux consommateurs et à la régie municipale ! La consommation de vin progresse de 63,6 % en dix ans ! Qu'en est-il de la consommation individuelle de vin ? Faut-il s'alarmer pour autant ? D'après le chiffre de population retenu pour l'année 1887, la commune comptait 4 096 personnes soumises à l'octroi, soit une consommation approximative de 89 litres par an qui passe en 1897 à 132 litres ce qui s'inscrit alors au-dessus de la norme nationale⁵. Mais s'il est tenu compte qu'en théorie les femmes sont des consommatrices modérées et en ex-

4 - PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon, du phylloxera aux crises de mévente*, Toulouse, Publications de l'Université Toulouse- Le Mirail, 1975, p. 72, 499-500 et p. 519-520.

5 - QUÉTEL Claude, SIMON Jean-Yves, « L'aliénation alcoolique en France (XIX^e siècle et 1^{ère} moitié du XX^e siècle) », *Histoire, économie & société*, 1988, 7-4, p. 517. NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX^e siècle*, op. cit., p. 63, relève 93 litres pour la période 1885-89, contre 122 litres pour les années 1895-99.

cluant les adolescents et les enfants, le nombre de consommateurs potentiels peut sensiblement diminuer et le nombre de litres bus peut inquiéter. Il faut rajouter la part manquante de l'autoconsommation, non évaluable. Enfin pour corriger ces chiffres qui pourraient paraître alarmants, il faut les tempérer par la consommation des visiteurs venus de l'extérieur, qui se rendent dans la commune les jours de marché ou pour toute autre raison, Saint-Hippolyte-du-Fort étant la seule ville à plusieurs kilomètres à la ronde et chef-lieu de canton.

La bière est davantage consommée (+ 11%) au cours de cette période. Au niveau national sa consommation progresse, 261 litres par habitant sur la période 1881-1885, elle atteint 289 litres dans les années 1896-1900. Il ne faut pas oublier dans un premier temps que la consommation et la production de la bière dans le Midi est un phénomène méconnu, de nombreux témoignages existent depuis la plus haute Antiquité⁶. Pourtant à Saint-Hippolyte-du-Fort elle reste encore marginale bien en deçà des moyennes nationales avec 3,5 litres par an et par habitant ! Sa légère progression peut s'expliquer en partie par la présence *intra muros* du personnel militaire adulte de l'École Militaire Préparatoire qui a pu introduire des habitudes de consommation différentes de celles des méridionaux, accompagnée d'un alignement progressif de l'attitude des consommateurs ruraux sur celle des villes. Elle peut s'expliquer aussi comme palliatif, la bière est une boisson désaltérante moins titrée en alcool que le vin, et l'essor de la consommation de limonade s'inscrit dans cette même tendance⁷. Enfin la bière est consommée dans ses débuts par la petite bourgeoisie, forcément moins nombreuse, et elle est moins appréciée par les classes populaires.

La limonade enregistre la plus forte progression (+ 214

6 - LAUBENHEIMER Fanette, *Boire en Gaule*, Paris CNRS Éditions, 2015, 188 pages.

7 - TEUTEBERG Hans Jurgen, FLANDRIN Jean-Louis, « Transformations de la consommation alimentaire », dans FLANDRIN Jean-Louis, MONTONARI Massimo (sous la dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris Fayard, 2012, p. 742.

%). Elle confirme l'émergence des boissons gazeuses et sucrées dans les goûts du consommateur. Il faut noter l'absence du cidre qui ne parvient pas à sortir de sa zone de production dans l'Ouest, auquel les consommateurs cigalois restent totalement réfractaires.

Mais il est pertinent de repérer ici des changements de comportement dans les modes de consommation populaires alors que la commune détient un nombre conséquent de débits de boissons.

Plus inquiétante est la progression de la consommation des eaux de vie ou alcools forts (+ 39,7%). Le Cigalois, comme la majorité de ses compatriotes consomme davantage d'alcool pur en cette fin de siècle, période durant laquelle « la France prend le ruban rouge des boissons alcoolisées⁸ ». Et les chiffres parlent d'eux-mêmes, 3,44 litres d'alcool pur par personne et par an en 1897 contre 2,71 litres en 1887. Ces chiffres sont cependant moins impressionnants que la moyenne nationale qui passe de 3,91 litres sur la période 1885-89 à 4,53 litres en 1895-99⁹ ! Il faut noter que dans ce domaine, le comportement des Cigalois s'aligne sur celui des petites villes à fort caractère rural dont la consommation moyenne est de 3,34 litres en 1890, contre 7,40 litres pour les villes de plus grande importance.

Faut-il expliquer cette évolution de fin de siècle par la victoire de la fée verte, l'absinthe ? Les Gardois en sont de farouches consommateurs ! « L'absinthe avait tout pour devenir populaire : cette saveur anisée tout à fait nouvelle pour l'époque ; cet air faussement anodin dû au fait qu'il fallait y ajouter de l'eau fraîche, ce qui en faisait une boisson légère et désaltérante. Et enfin, elle demandait une préparation originale, un cérémonial très particulier qui fit de sa consommation un véritable rite social¹⁰. » Or l'enchanteresse, nouvelle venue, titre entre 68 et 72 degrés ! D'un prix relativement modique,

8 - NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX^e siècle*, op. cit., p. 63.

9 - *Ibid.* p. 323.

10 - DELAHAYE Marie-Claude, « Grandeur et décadence de la fée verte », *Annales, Histoire, économie et société*, 1988, 7^e année, n°4, p. 477.

elle invite à la convivialité autour d'un rituel immuable :

*Lorsque votre absinthe est versée
Au fond d'un verre de cristal
Mettez sur la pelle en métal
Le sucre, en deux pierres cassées
Et l'une sur l'autre placées
Puis faites couler savamment
L'eau claire en petite cascade*¹¹.

La sociabilité méridionale fait le reste. À cela se rajoute l'idée reçue que le consommateur y gagne en vigueur. « L'alcool est un aliment de combustion ; et c'est précisément de ses effets toniques sur l'organisme qu'est né, dans les classes laborieuses, ce préjugé malheureusement si répandu que l'eau-de-vie donne des forces¹². » Les statistiques gardoises confirment cette envolée. En 1870 il est consommé 782 hectolitres d'absinthe contre 7 111 en 1899 ! Et les alcools suivent ; sur la même période, ils passent — au grand dam des autorités médicales — de 4 712 hectolitres à 16 408¹³ !

Conséquence directe de ce changement des mœurs et des goûts, les apéritifs classiques déclinent, amers (gentianes : *Suze, Avèze*), picon et quinquinas (*Byrrh, Dubonnet* et *Saint-Raphaël*) sont relégués au second plan. La bourgeoisie a donné le ton et tout le monde a suivi. Sur les allées Paul Riquet à Béziers, Jean-Antoine Injalbert le sculpteur, et Camille Saint-Saëns le musicien, s'affichent en terrasse le verre à la main. Il en va de même à Saint-Hippolyte-du-Fort. Les photographes éditent des clichés de terrasses de café bondées où le verre à

11 - *Ibid.*, p. 478.

12 - BORY Paul, *Nos aliments, le blé, la viande, les fruits, les boissons*, Tours, Alfred Mame et fils, 1887, p. 256.

13 - LE BRAS Stéphane, « Le vin contre l'alcool ? La lutte antialcoolique dans une région viticole de masse (Languedoc oriental, années 1870-années 1910) », dans CHAMBERODON Robert (dir.), *Hygiène et santé en Bas-Languedoc oriental du XVIII^e siècle aux lendemains de Premier Conflit mondial*, Nîmes, La Fenestrelle, 2019, p. 145.

absinthe figure en bonne place¹⁴. Il ne faut pas oublier le rôle joué par les militaires, principalement ceux qui ont servi dans les campagnes asiatiques ou africaines. À l'origine l'absinthe était utilisée par ces derniers dans un but prophylactique.

C'était l'époque des grandes conquêtes coloniales : l'Algérie, Madagascar, le Tonkin... Les militaires qui s'étaient vite aperçu des vertus curatives de la liqueur d'absinthe en mettaient quelques gouttes dans l'eau généralement suspecte pour se garantir des fièvres pernicieuses et de la dysenterie. Ils prirent goût à ce breuvage et à leur retour en France continuèrent à absorber leur boisson favorite. Ils furent vite imités par la bourgeoisie pleine d'admiration pour ses conquérants et par les artistes à la recherche de plaisirs nouveaux capables d'augmenter leur sensibilité et leur pouvoir de création¹⁵.

Or, la ville de Saint-Hippolyte-du-Fort abritait la garnison de l'École Militaire, dont nombre d'officiers et de sous-officiers avaient servi aux colonies. Les commissionnaires de passage, les habitudes prises par les élites, avaient sans nul doute contribué au succès de la nouvelle boisson.

Au final, est-il possible de broser le portrait du buveur cigalois à l'aube du XX^e siècle ? En considérant qu'il boit un vin titrant à 9 degrés, en tenant compte du faible degré d'alcool de la bière et en corrigeant le taux contenu dans l'absinthe, le total atteint tout de même 15,57 litres d'alcool pur par an, soit un peu moins que la moyenne nationale qui s'établit autour de 18 litres. Ainsi le stéréotype d'une France du Nord abrutie par l'alcool à laquelle ferait face une France du Sud plus vertueuse parce que vinicole ne tient pas ! Et phénomène plus alarmant, l'écart de consommation entre les citadins et les ruraux s'amenuise. Malgré l'évidence des chiffres, le journaliste du *Nîmois* s'obstine et continue d'opposer le vin,

14 - PELEN Jean-Noël, TRAVIER Daniel, *L'image et le regard, Les Cévennes et la photographie (1870-1930)*, Montpellier, Presses du Languedoc/Max Chaleil Éditeur, 1993.

15 - DELAHAYE Marie-Claude, « Grandeur et décadence de la fée verte », *op. cit.*, p. 476.

qui lui est une véritable boisson hygiénique — que ne fait-on encore dire à Pasteur¹⁶ ! — à l'absinthe, mère de tous les vices ! Pourtant au grand dam du journaliste, le Méréidional semble prendre à contre-pied les stéréotypes et s'abandonne lui aussi dans les vapeurs évanescences de la fée verte¹⁷ ! « Il faut réagir » déclare-t-il et donner l'exemple !

Les viticulteurs se plaignent de ne pas vendre leur vin. Ils n'ont qu'à pousser à la consommation et à demander au lieu d'absinthe, dans les cafés, un verre de vin blanc. L'absinthe détruit, le vin donne de l'esprit et de la gaieté¹⁸.

BOURSE DE NIMES			
COURS OFFICIELS			
des vins et spiritueux			
Nimes, le 28 décembre.			
Marchandises	Cours fixé		
3/6 B. G. 86°	92 à 94 fr.	l'hect.	—
3/6 de Marc 86°	76	—	—
Vin à distiller	0	85 le degré.	—
VINS			
Aramon de plaines	12 à 15 fr.	l'hec	—
id. supérieur	16 à 18	—	—
Montagne	19 à 00	—	—
id. 1er choix	20 à 21	—	—
id. supérieur	22 à 24	—	—
Petit Bouchet	nul	—	—
Alicante-Bouchet	id.	—	—
Jacquez	28 à 30	—	—
Blanc Bourret	20 à 00	—	—
id. Picpoul	nul	—	—

*Le Petit Républicain
du Midi
29 décembre 1891*

16 - « Le vin peut être à bon droit considéré comme la plus saine et la plus hygiénique des boissons », cette phrase a été écrite par Louis PASTEUR, *Études sur le vin : ses maladies, causes qui les provoquent, procédés nouveaux pour le conserver et pour le vieillir*, Paris, Imprimerie Impériale, 1866, p. 56. Le savant ne faisait que constater la qualité sanitaire du produit et n'appelait pas à en faire un instrument de consommation permettant de lutter contre l'alcoolisme. Sous forme de spiritueux ou dans le vin, l'alcool est toujours l'alcool.

17 - Jean-Yves LE NAOUR, « L'invention du Midi : une anti-France » dans Christian AMALVI, Alexandre LAFON et Céline PIOT (dir.), *Le Midi, les Midis dans la III^e République (1870-1940)*, Nérac, Éditions d'Albret, 2012, qui cite en particulier le cas d'Alphonse Daudet, p. 144 et suivantes.

18 - *Le Nîmois* du 31 mars 1897.

Le « Petit Méridional » raconte que, vendredi dernier, le curé de Logrian avait abandonné pour quelques heures ses chères ouailles et s'était rendu à Nîmes pour y faire ses provisions de ménage. Il se disposait à prendre le train pour rentrer chez lui, lorsque à la gare de Nîmes, un employé d'octroi s'avisait de lui demander ce qu'il portait sous le bras. « Ce sont des choses sacrées », dit l'ecclésiastique.

— En ce cas, je saisis le colis, répliqua malignement l'employé du fisc.

« Les choses sacrées » de M. le curé de Logrian étaient... un arabe de vin de Malaga. Et M. le curé Valdeyron n'avait aucune pièce de régie.

Inutile d'ajouter que procès-verbal a été dressé.

Le curé de Logrian, ajoute notre confrère, furieux de sa mésaventure, s'est laissé aller, contre la République à des invectives qui ne font guère honneur à son professeur de rhétorique.

Et tant pis pour les fraudeurs de tous poils. Alors que Gambetta a déclaré, « le cléricalisme voilà l'ennemi¹⁹ » dans cette République qui se bat pour imposer la laïcité, l'octroi sur les boissons alcoolisées permet de railler les opposants et de démontrer l'hypocrisie et la mauvaise foi de l'adversaire ! L'infortune du curé de Logrian, survenue à l'octroi de Nîmes, fait le tour des journaux républicains pour la plus grande joie de leurs lecteurs.

Odon Abbai

à suivre

19 - Il ne s'agissait pas dans l'esprit de l'auteur de s'attaquer à l'Église catholique mais de « dénoncer sous le masque transparent des querelles religieuses, l'action politique d'une faction politique. », MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta, la patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, p. 250.

Le texte présenté ici, consacré à Jallatte, peut surprendre les lecteurs de la revue ; c'est un bref reportage, pas un article d'histoire ! Jallatte reste un enjeu local, le lecteur aura à travers ces pages quelques informations de plus pour faire sa religion. C'est-là le travail d'un journaliste, bonne plume et fin observateur.

En 2012, Philippe Rigoulot avait publié une histoire de l'entreprise très documentée, aussi bien par les archives qu'auprès des acteurs. Il s'arrêtait prudemment à 1983¹. Peut-être l'article d'aujourd'hui écrit-il une histoire trop présente ?

1 - S.A. Jallatte, leader mondial. Une histoire de pionniers 1947-1983, Alès, 2012, 240 p.



L'usine Jallatte,

histoire d'une résurrection agitée

Plonger dans l'histoire du fleuron industriel gardois, c'est battre deux fers à la fois, celui des grandes heures et celui des abîmes. Mais depuis son rachat en 2014 par un groupe italien et le succès de la relocalisation d'une ligne de production, le leader de la chaussure de sécurité semble voir l'avenir avec un optimisme assumé.

De succès en déboires, de délocalisations en mouvements spéculatifs, du plein emploi aux licenciements massifs, c'est peu dire que la manufacture, née en 1947 à Saint-Hippolyte-du-Fort, a enchaîné heurs et malheurs.

Aujourd'hui, quand on arpente les couloirs du solide et austère fort de pierre au dos du grand temple de la ville, on peine à percevoir le tumulte qui régna dans l'un ces joyaux de l'industrie gardoise. Ici, plus de 600 personnes faisaient tourner les carrousels de fabrication de la manufacture de chaussures de sécurité qui se hissa au rang de leader européen dès les années 1970. C'est bien simple, il n'est pas une famille cigaloise qui ne compte au moins un de ses membres ayant œuvré à l'usine Jallatte. Sur un autre site de production, la ville d'Alès compta également près de 300 salariés.

Mais tout cela, c'était au temps florissant d'une industrie à l'ancienne, disons celle des années Pompidou et des Trente Glorieuses. Ancienne dans le sens où le capital des entreprises, même importantes, restait exclusivement familial. Pierre Jallatte, patron fondateur « à grande gueule mais à grand cœur », comme le racontent les archives syndicales, connaissait chaque employé par son prénom et revendiquait une fibre sociale, un peu à la manière de quelques prédéces-

seurs de la grande histoire cévenole des filatures. Choyer un ouvrier, c'était lui faire jurer fidélité tout en s'assurant d'une saine gestion de la ressource humaine. Chez Jallatte, les salariés ont connu le quatorzième mois, bénéficié des largesses d'un comité d'entreprise engagé et profité d'une politique active de participation et d'intéressement.

Depuis ce temps, de l'eau a passé sous le petit pont de l'Argentesse, le ruisseau qui borde le fort et se mue en torrent lors des épisodes cévenols. De l'eau, de la sueur et des larmes : à l'issue de la reprise par de nouveaux groupes puis de la délocalisation brutale de la production en Tunisie, le site industriel a été réduit à peau de chagrin. Dans la douleur, on séquestra même les dirigeants une matinée de 2007, juste avant l'annonce stupéfiante du suicide à 88 ans de Pierre Jallatte...

Renouveau

En 2014, nouveau changement - le dernier ? - avec l'arrivée d'un industriel italien, Franco Unzzeni, fondateur de la société U-Power. À la différence du fonds de pension précédent, cet entrepreneur semble avoir trouvé par ici... chaussure à son pied.

« Franco appartient à une grande famille italienne de la chaussure, il a toujours admiré en France ce que Pierre Jallatte a réussi à faire, c'est-à-dire importer des États-Unis le concept de chaussures de sécurité en Europe, décrit le directeur général Jean-Marie Calame. Il s'est donc rapidement positionné pour reprendre cette marque emblématique au savoir-faire et à la notoriété inégalés, comprenant que la force de Jallatte réside autant dans son expertise technique que dans son image de marque française. »

Au menu : relocalisation d'une partie de la production. L'an dernier, 210 000 paires sont sorties de la manufacture cévenole, c'est quatre fois plus que la première année, et l'objectif est d'atteindre la vitesse de croisière de 320 000 paires par an d'ici à 2025. Le site cigalois emploie 80 personnes, confec-



tionne et assemble les semelles aux parties hautes des chaussures (les tiges) qui, elles, sont toujours fabriquées en Tunisie. Deux équipes tournent à plein sur les carrousels et une troisième devrait bientôt venir en soutien.

Cette reprise en main s'accompagne d'une forte appétence pour l'innovation et la recherche. Les gestionnaires ont rapidement compris qu'il fallait créer des chaussures de sécurité plus en phase avec la mode, légères et sportives, et s'inscrire dans une économie plus verte.

« Nous souhaitons atteindre au moins 50 % de neutralité carbone d'ici deux ans, confirme Stéphanie Cadène, cheffe du marketing et de la communication. Cela se traduit déjà par des engagements certifiés par de nombreux audits : nos tiges sont issues de matières recyclées entre 40 et 100 % et, pour les semelles, nous employons un polyuréthane venu du recyclage et de la fermentation de déchets organiques, selon un procédé inventé par BASF. »

L'histoire dira si cette lente résurrection est appelée à durer, permettant de cautériser les plaies du passé. Dans un monde où l'économie mue rapidement et joue avec les nerfs du monde salarié, on a fini par s'habituer aux revirements inattendus. Pourtant, cette fois, on a bien envie de croire que la relocalisation de Jallatte est plus qu'un prétexte à remettre un peu de tricolore dans une production mondialisée.

Texte et photos Julien Claudel

Journaliste, un temps agriculteur en Cévennes, restaurateur de maisons à ses heures, Julien collabore à divers médias et s'est spécialisé depuis une dizaine d'années dans le domaine des politiques publiques alimentaires pour faire avancer la question du bio et du local dans les cantines au nom de l'association *Un Plus Bio* située à Nîmes.





Girouette sur la maison Bourguet aux Montèzes

Les Montèzes du XIII^e au XX^e siècle

Seconde partie

En mémoire de Marc Crouzet (18 novembre 1942 - 17 avril 2023), dernier natif des Montèzes, dernière mémoire vivante.

Dans la première partie, nous avons suivi l'évolution des Montèzes, à Monoblet, du XIII^e au XVIII^e siècle¹. Cette seconde partie est consacrée à la situation du Hameau à la croisée de différents chemins, aux aires et fours communs, à l'évolution du bâti depuis la fin du XVIII^e siècle ainsi que de celle de sa population depuis 1550.

Les Montèzes à la croisée des chemins

Le hameau des Montèzes se trouve situé sur l'ancienne route reliant Durfort à Monoblet qui continue sur Saint-Hippolyte-du-Fort. C'était l'accès le plus direct à cette dernière ville, le chemin le plus court étant généralement préféré à l'époque où l'on se déplaçait beaucoup à pied, malgré l'importance de certains dénivelés.

Un chemin menait au village de Fressac et un autre au mas du Gourgasset.

Un dernier chemin menait au Moulin des Baux et rejoignait la route reliant Durfort à Saint-Hippolyte.

1 - SCHIRA Bernard, « Les Montèzes », *Cahiers du Haut Vidourle*, n° 37, janvier 2023, p. 15-51

Telle était la situation jusqu'à la rénovation et l'agrandissement de cette dernière route en 1900.

Au passage par la route trop étroite du village, bien qu'élargie par la démolition des escaliers donnant dans la rue et d'un four à pain, on préféra un itinéraire au sud, plus large, en pente plus douce et moins sinueuse.

Cette route rénoverée appelée D185 a ainsi rapproché Les Montèzes de Saint-Hippolyte-du-Fort.



Photo aérienne des Montèzes en 2022.

On peut constater la similitude très grande du bâti sur presque deux siècles entre le plan de 1836 et la photographie aérienne récente. Le hameau très compact avec son unique rue étroite n'a permis de nouvelles constructions qu'au nord-ouest (Chemin des Mattetes) et au sud avec la troisième filature des Montèzes².

2 - SCHIRA Bernard, « Les 3 filatures des Montèzes », *Cahiers du Haut Vidourle*, n° 32, 2020.

Aires de battage, fours à pains

Trois aires de battage sont signalées : en effet, l'économie du hameau étant de type autarcique, chaque famille produisait la majeure partie de sa consommation. Le blé cultivé et les olives sont amenés au Moulin des Baux qui est un double moulin, bladier (pour les céréales) et huilier.

En 1550 sont signalés deux fours à pain : celui de la maison 1516 qui lui appartient en propre, et un four commun situé 2 rue du Plan de l'Olivier, non attribué, mais dont toutes les autres maisons ont la jouissance. Ce dernier four à pain est à nouveau signalé dans les confronts en 1592 mais il ne figure toujours pas comme item.

Cen'est qu'en 1639, que ce four apparaît cinq fois comme item : il appartient pour un cinquième à cinq propriétaires³.

40 a 2	Levy Puech		1498
Rue	Jean Malignas Jaquier Allary Jean Lacombe fils d'Elie Jean Moinier Lévy Puech	1/5 du four metgier	Jean Malignas
41 b	Rue		1639

Quatre fours sont cadastrés en 1836 (numéros 1498, 1516-1517, 1523, 1543) ils permettaient de cuire le pain, élément de subsistance essentiel autrefois.

3 - Metgier veut dire à mi-fruit, c'est le partage égal entre les propriétaires.





Les fours à pain sur le cadastre de 1836.

Pour rappel, lors de la succession de Moïse Servel⁴ du 2 août 1870, 2 400 litres de blé prisés 480 francs furent partagés entre les deux héritiers : Moïse fils et son neveu Casimir.

Seul, le four à pain situé 5 rue du Plan de l'Olivier subsiste (numéro 1543), mais ce n'est pas le plus ancien.



4 - SCHIRA Bernard, « La famille Servel des Montèzes 2/2 », *Cahiers du Haut-Vidourle*, n° 27, 2018, page 11.

Évolution des Montèzes de la fin du XVIII^e au XX^e siècle Vers plus de lumière et de symétrie

Les façades

Les premières maisons mentionnées dans le Grand Arpentement⁵ sont en général constituées d'une seule pièce, relativement petite, d'une superficie d'un à deux destres (20 à 40 m²).

Par adjonction de maisons mitoyennes, par des constructions ou reconstructions nouvelles et par des adjonctions de bâtiments ruraux transformés, les habitations s'agrandissent. Mais elles gardent extérieurement les marques de leur ancienneté ainsi que celles des adjonctions successives. Par exemple, au numéro 2 de la Place :



Pour comprendre cette façade très irrégulière, il faut savoir que la partie de gauche était un bâtiment rural avant 1914 et que la partie de droite est une maison qui a toujours été partagée entre deux propriétaires, le rez-de-chaussée étant une

5 - Arch. dép. du Gard - C 1767 - voir la première partie de l'article dans les *Cahiers du Haut-Vidourle* n° 37, p.16.

cave n'ayant pas son entrée sur la place et le premier étage ayant une entrée par la cave située à l'arrière du passage sous la maison (voir photo suivante).

Avec ces renseignements en tête, on peut détailler les ouvertures :

- À droite du rez-de-chaussée : une ancienne petite fenêtre dans une pièce voûtée, le cadre est fait de pierres en réemploi et de pierres grossièrement taillées.
- Au centre du rez-de-chaussée : une grande fenêtre avec un encadrement en tuf, probablement agrandie au XIX^e siècle.
- Tout à gauche du rez-de-chaussée : une ancienne porte d'une porcherie, entrée transformée en fenêtre.
- À droite du premier étage, une petite fenêtre, ancienne, qui éclairait une petite pièce.
- Au centre du premier étage : une grande fenêtre datant de la dernière étape de l'agrandissement de la maison, un peu avant 1914.
- À gauche du premier étage : cet ancien palhier a été transformé et donne maintenant l'accès à la maison de droite. Son accès donnant sur la rue (figurant au Plan cadastral de 1836) fut démoli pour permettre l'accès des véhicules automobiles au hameau en 1900. Un nouvel escalier (visible sur la photo) et une petite terrasse furent créés. Cette grande fenêtre à gauche est contemporaine de la précédente.
- Pour terminer, la fenêtre du second étage avec son encadrement en brique peut correspondre à l'ouverture d'une magnanerie, transformée ultérieurement en chambre.

Cette façade, avec ses ouvertures très disparates et non alignées, garde donc, comme des stigmates, les encadrements de fenêtres et de portes de son histoire.



C'est encore plus frappant derrière cette maison : aucun alignement entre l'ancienne entrée et les deux fenêtres au-dessus d'elle.

L'agrandissement de la fenêtre du premier étage, contemporain de ceux de la façade principale, est très visible : il a remplacé une ancienne petite fenêtre qui éclairait une petite cuisine. Pour preuve, le crépi ancien n'a pas été restauré.

Un petit regard (derrière le volet) a été conservé mais l'évier lui correspondant a été muré à l'intérieur.

Pour terminer, le petit fenestron du second étage qui éclairait une magnanerie est fait de pierres mal équarries.

L'ensemble n'a jamais été pensé de l'extérieur, ce sont les changements des besoins intérieurs, tout en tenant compte des contraintes du bâti, qui ont présidé aux réaménagements successifs.

La comparaison avec la façade de la maison du numéro 5 de la Place, construite en 1829, montre l'alignement des trois fenêtres. Cette maison appartenait à Eugène Aubanel Lablaquière en 1836.



Par économie probablement, l'encadrement du premier étage est plus petit et son linteau est en bois autrefois crépi.

Enfin, la fenêtre au second étage de l'ancienne magnanerie a un encadrement en brique, matériau qui a commencé à être utilisé au XIX^e siècle aux Montèzes.

Les maisons de maître

De la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle, la tendance évolutive va être :

- Un réarrangement des ouvertures des façades avec des ouvertures régulières, alignées et symétriques selon le goût de l'époque. Il y a donc un changement de regard qui se porte à l'extérieur, la maison doit être regardée, elle dit quelque chose de son propriétaire.
- Une augmentation de la superficie des pièces, soit lors de leur construction, soit par la réunion de deux pièces en supprimant des murs. Nous en avons vu l'exemple lors de la création de la première filature⁶.
- Une augmentation du nombre de pièces dans un logement.
- Des fenêtres plus grandes qui vont donner plus de lumière à l'intérieur et une vue élargie sur l'extérieur.

Quatre maisons des Montèzes peuvent illustrer cette tendance : deux pour la fin du XVIII^e siècle (1775 et 1774) et deux pour le XIX^e siècle (1868 et 1891).

Pour rappel, lors de la capitation de 1789⁷, cinq habitants⁸ sont facturiers de laine alors qu'au XIX^e siècle, l'éduca-

6 - SCHIRA Bernard, « Les 3 filatures des Montèzes », *op. cit.*

7 - Impôt créé en 1695 par Louis XIV..

8 - Il s'agit de Pierre Coutelle, Pierre Servel père, Louis Bancal, Jacques Bourguet. Étienne Coutelle et Pierre Bourguet.

tion des vers à soie et le filage des cocons est l'activité importante du hameau en complément à l'activité agricole vivrière. Ceci révèle qu'une partie de la population jouit d'une certaine aisance pendant cette période qui est illustrée par ces quatre exemples.

Les propriétaires de maisons plus modestes vont également être influencés par ces nouvelles tendances, en particulier par l'augmentation de la taille des fenêtres et la symétrisation des façades.

Rue du Plan de l'Olivier numéro 10 : ce premier bâtiment réunit deux maisons (numéros 1521 et 1524) ; façade symétrique ; trace de l'ancienne porte à droite ; l'intérieur n'a pas été entièrement remanié.



La date de 1775 est gravée sur le petit œil-de-bœuf à droite au-dessus du linteau de la porte. Initiales M J, probablement Malignas Jean.

L'encadrement de la cave à gauche fut rénové dans les années 1970. La maison ne fut apparemment jamais crépie.

Une deuxième maison (photos p. 34), au numéro 4 de la rue du Plan de l'Olivier (ancien numéro 1513), complète le tableau ; rénovation datée de 1774.

La façade était crépie avant sa rénovation récente. On retrouve la symétrie et l'alignement des fenêtres.

Les encadrements des fenêtres des caves sont en tuf, celui de la porte et des fenêtres du premier étage en pierre.



10 rue du Plan de l'Olivier



4 rue du Plan de l'Olivier



Un troisième et bel exemple est la maison de maître de la famille Bourguet (au numéro 1 de la Place), construite en 1868 sur l'emplacement d'une magnanerie.



Même si elle ne peut se comparer aux maisons bourgeoises de Saint-Hippolyte-du-Fort, c'est une belle grande maison, sans décorations extérieures mais avec un très bel escalier intérieur monumental ainsi qu'une cour attenante.



De grandes fenêtres d'un type nouveau apparaissent : volets pliables dans les embrasures et encadrements en pierre de Pompignan.

Dans la maison : une grande cuisine et un salon au rez-de-chaussée, deux grandes pièces de part et d'autre de l'escalier central au premier ainsi qu'au second étage, soit quatre chambres à coucher.

Il y a concordance entre les façades et le plan de la maison.

La famille Bourguet était probablement la famille la plus aisée du hameau ; elle possédait plusieurs maisons ainsi que le moulin des Baux, autrefois possession des seigneurs de Ventalhac de Durfort.

Sur la première liste nominative de recensement connue de Monoblet, en 1876, Casimir Bourguet (1810 - 1890) y habite avec son épouse Anne Adélaïde Chabaud (1813 - 1890), ils n'eurent pas d'enfant et leurs employés n'habitaient pas dans leur maison !

Leur arrière petite-nièce, Janine Cazaly (1905 - 1996), célibataire sans enfant également, vendra la maison en 1992.

Elle habitait et dormait uniquement dans la cuisine, comme au Moyen-Âge.

La maison de la famille Bourguet est la seule maison de maître qui fut entièrement construite au ^{xix}^e siècle, elle a permis d'exprimer une certaine aisance, sans ostentation, *on est en Pays protestant*. Avec une façade symétrique et régulière et un nombre de pièces plus élevé, elle fut ajoutée à l'ancienne maison située au nord, des passages intérieurs permettaient d'utiliser les anciennes caves et chambres pour les domestiques.

Une quatrième et dernière demeure, datée de 1891, complète le tableau :





Le balcon daté de 1891 de la rue du Plan de l'Olivier numéro 6 (les numéros 1527, 1528 et 1529 de l'ancien cadastre) affirme le statut du propriétaire Casimir Désiré Servel, qui tira à la courte paille le lot convoité par son oncle Moïse lors du partage entre les deux héritiers⁹.

Ce balcon étroit ne permet aucune vue, il est donc bien présent comme objet d'apparat.

Les façades de ces quatre bâtiments sont soignées, avec des fenêtres souvent en pierre de taille, régulières et souvent placées symétriquement par rapport à l'entrée, selon le goût de l'époque.

Jusqu'au XVIII^e siècle, ce n'était pas le cas : l'intérieur subissait le hasard des adjonctions et reconstructions en fonction des contraintes du bâti. Les façades n'étaient pas « pensées », peut-être même pas « vues », elles n'étaient qu'une conséquence du travail sur le logis lui-même.

Nos quatre exemples montrent que ce ne sera plus le cas par la suite où l'extérieur reflétera le statut du propriétaire et de sa famille.

Bien d'autres maisons des Montèzes ont évidemment suivi cette même « mode », agrandissement des fenêtres et des portes, alignement des ouvertures...

Ces travaux sont parfois incomplets et le résultat est plus ou moins harmonieux.

La grande porte de la maison du numéro 1 de la rue du Synode du Désert de 1821 avec les initiales L.B. (Louis Boissier, 1765-1822) en est un exemple ; sa taille est disproportionnée par rapport à l'ensemble de la façade.

9 - SCHIRA Bernard, « La Famille Servel des Montèzes », *op. cit.*



Ces augmentations des ouvertures des façades, du nombre et de la taille des pièces ont amené un peu plus de lumière et de confort aux habitants.

Cependant le chauffage des maisons au bois restait assez rudimentaire et jusqu'à l'arrivée de l'eau courante en 1963, on se lavait encore *au baquet* et les WC n'ont fait leur apparition que tardivement en remplacement du *seau hygiénique*.

L'eau était cherchée à la fontaine ou pompée dans les citernes, le linge était lavé à la rivière. Derrière les façades révélant une certaine aisance, la vie n'était guère beaucoup plus confortable qu'au Moyen-Âge.

Décorations extérieures

Les murs extérieurs étaient généralement crépis, la plupart du temps sans peinture. Quelques décorations existent.

À la Rue du Synode numéro 3 (ancien cadastre numéro 1519), la maison Rose, la seule façade crépie et peinte des Montèzes fut transformée en 1835, avec ses fausses chaînes d'angle.





Quelques effets de compas et de gravure de la fausse chaîne d'angle en crépi existent sur la maison déjà vue du numéro 2 de la Place.



Décorations intérieures

La vie se déroule généralement à la cuisine, comme au Moyen-Âge. Cependant, une belle chambre s'ouvre aux invités lors des grandes occasions, repas de Noël, de Pâques, mariage, etc.

Ici au numéro 5 de la Rue du Plan de l'Olivier, datant de 1891.



On y range les
objets précieux, les
souvenirs...

Les murs intérieurs des chambres sont généralement en plâtre¹⁰ et peints en blanc ou de teintes pastel. La cheminée d'apparat n'est pas utilisée.

10 - Le plâtre fut exploité à Monoblet jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Des effets de chablons ou d'éponge peuvent également être observés.



Quelques peintures anciennes, probablement de la fin du XVIII^e siècle, ont survécu dans la maison de la rue du Plan de l'Olivier numéro 4., ou, plus récentes, à la rue du Plan de l'Olivier numéro 1.

Le hameau des Montèzes a conservé extérieurement son histoire car il n'est guère possible de l'agrandir comme cela se faisait autrefois. Les réfections intérieures nécessaires effacent progressivement les traces de son passé.



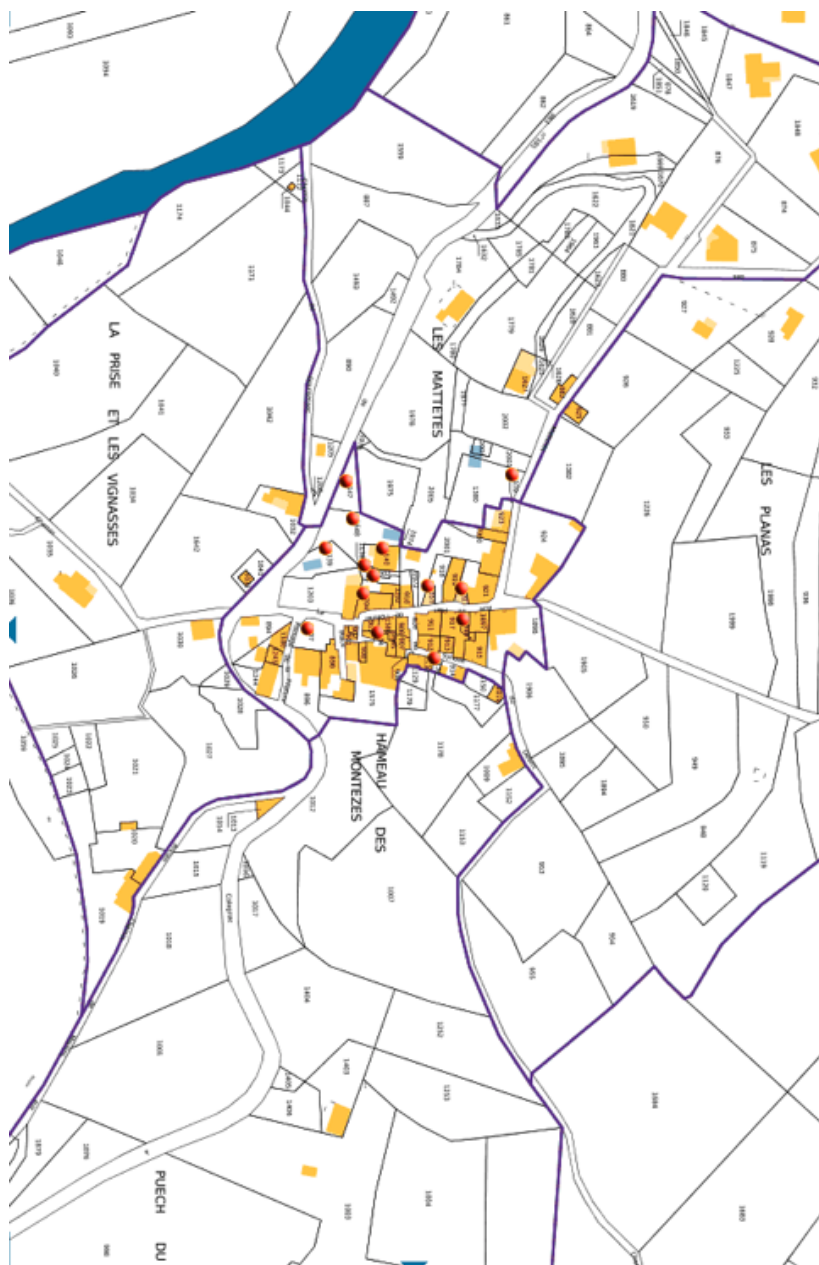
1, rue du Plan de l'Olivier.



4 rue du Plan de l'Olivier.

Dessin probablement dû à Aristide Adrien Rauzier né en 1856, mort après 1921. Ses initiales ornaient la cheminée.

Toutefois, le hameau se développe depuis les années 1960-1970 par des constructions nouvelles, situées principalement dans le quartier des Mattettes.



Population des Montèzes

Des premiers habitants aux derniers autochtones

Le tableau page suivante est une synthèse des liens de parenté entre les **ancêtres**, propriétaires de 1550 à 1836, avec les derniers habitants natifs des Montèzes au XX^e siècle. Les nombres dans les cases vertes représentent le nombre de générations entre les premiers et les seconds.

Quatre propriétaires (Catherine Solière, Pierre Moynier, Jean Puech et Antoine Rouquette) n'ont apparemment pas eu de descendants aux Montèzes au XX^e siècle : cependant, les lacunes de la généalogie ne permettent pas d'en être certain.

Du « sang neuf » est également régulièrement arrivé, on a vu l'exemple de Marguerite Poujol qui épouse Pierre Alary originaire de Moissac-Vallée Française. L'exemple de la famille Pic a été traité dans la première partie de cet article.

Origine des hommes et femmes installés aux Montèzes entre 1493 et 1930¹¹

Aux Montèzes, de 1493 à 1930, cinquante-sept hommes sont recensés venant d'une autre commune, en majorité du Gard, treize venant de Lozère, deux d'Ardèche, un de Haute-Marne et un d'Italie¹².

Dix-huit de leurs patronymes se retrouvent au XX^e siècle aux Montèzes.

Dans la même période de quatre siècles et demi, 64 femmes qui ne sont pas originaires de Monoblet arrivent aux Montèzes ; la plupart viennent de localités proches ou d'autres localités du Gard ; seules 15 femmes viennent d'autres départements. Et elles apportent seulement deux patronymes nouveaux présents au xx^e siècle.

11 - Les listes détaillées, hommes et femmes, avec noms & prénoms est consultable sur notre site Internet.

12 - SCHIRA Bernard, « Et il est venu avec son violon », *Cahiers du Haut-Vidourle* n° 24, 2016.

COMPOIX ET CADASTRE

DERNIERS HABITANTS DES MONTÈZES

	1550	1592	1639	1648	1693	1836	Marc Couzet	Sarah Servel époux Laune	Suzanne Laune Epoux Aimé Mercier	Jacqueline Laune Epoux Pierre Albin Fermaud	Georges & Blanche Fesquet	Julien Lablaquière	Gaston Servel	Mauricette Mourier	Pierre & Louis Gaucanas	Daniel Pommier	Juliette Mercier Epoux Albert Pic	Gérard & Jacqueline Bancal	Héloïse Michelin Epoux Jouanin	Rémy Grévoület	Edgar Emile Dédet	Jeanine Cazaly	Henri Angliviel	Roger Rodier
Louise Solière																								
Jacques Lacombe																								
Marguerite Rojot																								
Lévy Puech																								
Jean Mailhéas Epoux Isabeau																								
Antoine Moynier																								
Pierre Servel l'Ancien																								
Etiennne Mercier																								
Pierre Michelin																								
Louis Boissier																								
Antoine Olivier																								
Jean Mercier																								
Jacques Bancal																								
Antoine Mourier																								
Pierre Bourguet																								
Total																								



Pierre Moynier
Jean Puech
Antoine Roquette

ANCÊTRES

Conclusion

De la première mention des Montèzes en 1286 à nos jours, plus de sept siècles se sont écoulés.

Les premiers habitants se sont installés sur une petite colline à côté de la route de Durfort à Monoblet, sous le château de Fressac qui appartenait aux Bermond de Sauve.

La première maison, probablement une petite « tour », avait son entrée au nord où passait la route. Cette entrée étant au rez-de-chaussée, elle ne correspond pas à une tour défensive.

Le moulin des Baux, contemporain des Montèzes, a permis la transformation des céréales en farine et des olives en huile, aliments indispensables à la vie autarcique du hameau.

Puis le mas des Montèzes s'est développé de manière organique, le long de l'unique petite rue en pente des Montèzes, perpendiculaire à la route Durfort – Monoblet, sur une arête de la colline. On peut suivre ces changements depuis 1550 (date du Grand Arpentement) à nos jours.

Au cours des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles, la croissance du hameau se fait par quelques nouvelles constructions, mais surtout par l'ajout des étages nécessaires à l'éducation des vers à soie ; c'est aussi une période d'agrandissement et de répartition plus régulière des ouvertures en façade, ce qui fut permis par les apports pécuniaires du travail de la laine, remplacé progressivement au début du ^{xix}^e siècle par celui de la soie.

On passe de la maison comme lieu de protection, cocon qui n'a pas besoin d'être vu car il suffit d'y vivre à l'abri des regards, à la maison, objet d'exposition fait pour être vu, avec si possible des ouvertures symétriques mais sans ostentation.

De nos jours, l'aspect du hameau a peu changé par rapport au premier cadastre de 1836 qui comporte 42 maisons ; par contre, une quinzaine de maisons se sont ajoutées en dehors du hameau proprement dit, soit par la transformation

de bâtiments ruraux, soit par de nouvelles constructions, parfois en bois.

Les premières maisons vendues (à partir des années 1960 où l'eau courante a été installée) le furent comme résidence de vacances ; puis vinrent des résidents qui désiraient passer leur retraite dans ce hameau tranquille ainsi que des familles attirées par la vie à la campagne et par l'excellente réputation de l'école de Monoblet.

Les anciens habitants, en grande majorité retraités, sont maintenant tous décédés.

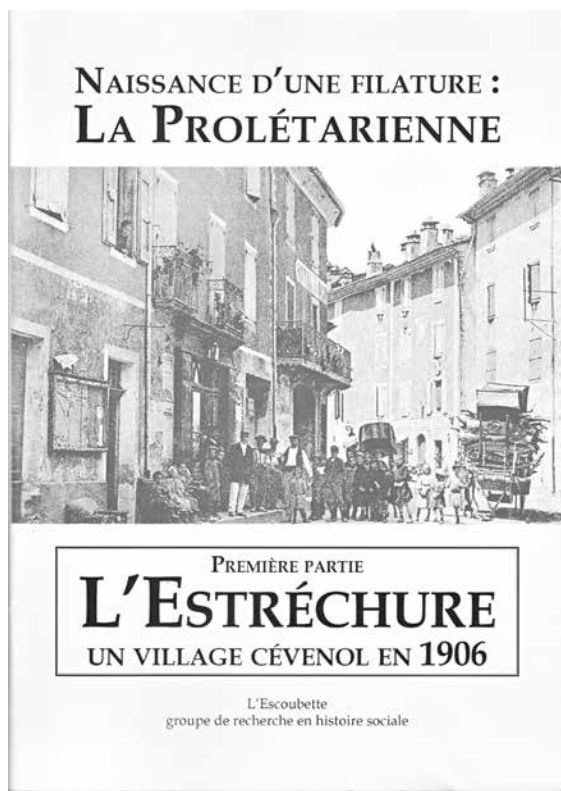
Le mélange actuel vacanciers, retraités et famille actives permet au hameau des Montèzes de continuer sa vie paisible, tout en gardant son cachet.

Bernard Schira



Nous saluons ici la première publication de L'Escoubette, groupe de recherche en histoire sociale de Saint-Jean-du-Gard.

Ses recherches portent essentiellement sur la commune de L'Estréchure¹ et ses filatures. Après ce premier volume (71 p.), deux ou trois autres doivent suivre, pour retracer l'aventure de *La Prolétarienne*, filature créée pour et par des fileuses licenciées après les grèves.



Pour se procurer la brochure ou contacter l'association :
lescoubette@laposte.net

1 - Lors de la création des communes (1789), elle s'appelait Saint-Martin-de-Corconac. Son nom actuel date de 1873.

Saint-Hippolyte-du-Fort & ses treize fontaines

Pour l'embellissement de la ville et l'approvisionnement en eau des quartiers hauts de Saint-Hippolyte-du-Fort, le conseil politique a acheté les sources du mas d'Icard en 1768.

Nous publions aujourd'hui le cahier des charges pour la fontaine de la Canourgue rédigé par Ricard Saint-Hillaire :

- la **toise**, équivalent de la cane, mesure 1,949 m. Elle vaut 6 **pieds** de 32,5 cm. ; le pied vaut 12 **pouces**, de 2,7 cm chacun.
- la **livre** a une masse de 489 g. Le robinet de fonte de 27 livres qui servira à séparer les conduites de la fontaine du Plan et de celle de la Canourgue pèse donc 13,2 kg.
- le **fruit** est l'écart à la verticale d'un mur de soutènement, ici autour de la place ;
- les descriptions géométriques (triangle, cercle ...) supposent une bonne instruction de l'entrepreneur ;
- les matériaux de construction sont locaux : le **sable du Vidourle** et la **chaux « du pays »**¹, les **pierres de taille de Lascans** (à Pompignan², la carrière est toujours exploitée), les **cailloux de l'Argentesse** ;
- par contre, les arbres qui ombrageront la place autour de la fontaine sont des **acacias**³, espèce exotique, qui remplaceront des mûriers .

1 - Pour une étude de la chaux dans la région, COLOMINA Jean-Marie « Chaux et fours à chaux », *Cahiers du Haut-Vidourle* n° 19, 2006, p. 4-28.

2 - Sur les carrières de Pompignan VALAT-CHARASSE Zoé, « La pierre de Pompignan et ses environs », *Cahiers du Haut-Vidourle* n° 16, p. 9-23 & n° 17, p. 57-68, 2003 .

3 - *Robinia pseudoacacia*. Il est originaire des Appalaches (Amérique du nord), d'où il fut importé en 1601. Dans la région, il a beaucoup servi à faire des piquets de vigne et des poteaux de mines.

Ricard Saint-Hillaire propose pour couronner l'ouvrage un « **aigle** de cuivre jetté au moule [fondu dans un moule] & doré ». Mais cet aigle, un symbole sans grande signification en 1774, a-t-il jamais été placé ? Dans une délibération du 21 juillet, le conseil de ville constate que la fontaine est presque finie, il ne manque plus que la fleur de lys dorée qui doit être placée en haut de l'obélisque⁴. La fleur de lys paraît plus logique et aurait donc été préférée à l'aigle. D'autre part, et en confirmation, une délibération du 2 germinal II (22 mars 1794) du conseil, devenu municipal, propose de supprimer la « fleur de lys » de la pyramide et d'y substituer un bonnet de la liberté⁵. Et aujourd'hui, c'est un coq, républicain ou gaulois, qui occupe le sommet de la fontaine.

Le budget prévu par Ricard Saint-Hillaire se montait à 1 387 livres 17 sols. La réception des travaux nous apprend qu'il y a eu des surplus pour 1 160 livres, avec cependant des travaux non effectués pour 250 livres. Soit 910 livres de supplément, ce qui fait un dépassement de + 65 % ! Voilà qui rend l'embellissement fort cher. C'est peut-être cet excédent qui a ralenti le zèle des consuls et la fontaine du Plan, dont nous avons vu un projet très ambitieux, n'est pas réalisée tout de suite. Nous y reviendrons.

Le deuxième document que nous publions illustre le quotidien de l'entretien de la fontaine. Il faut réparer la conduite, au niveau de la « spirante » [certainement un dispositif pour aider à la circulation de l'eau] et enlever une chemise qui bouchait la canalisation. Chaque année, cet entretien est un poste important et nécessaire du budget de la communauté.

Roland Castanet

4 - Archives communales de Saint-Hippolyte-du-Fort - BB 26, délibération du 21 juillet 1774, citée par GABRIEL Alice « Saint-Hippolyte au XVIII^e siècle, l'embellissement de la ville », *Cahiers du Haut-Vidourle* n° 10, 2000, p. 12-31.

5 - Archives communales de Saint-Hippolyte-du-Fort - DD 17. Pour André Peyriat, c'est un lys doré. *Histoire de Saint-Hippolyte-du-Fort*, p. 158. Il ne précise pas sa source.

Donc, & Conduire à observer
les 2 Entrepôts qui servent à recevoir
les la Construction & Direction d'une Forteresse
à la place de la Casernes de la Ville & de
Saint Hippolyte, en Construction de la destination
pour la Commune le 26. 8. 1772.

Buliminaire

Les Mairies qui forment l'Enclave de la place de la Courvaissie
(la rendant donc l'Espece d'arrondissement), etc. le bon sens
de l'Etat du Levant (la voir l'arrondissement) qui est, en fait, l'arrondissement
au levon de la dite place qui est Elevé dans le milieu de
la Côte d'Ivoire de l'Etat de l'Etat.

L'Entrée de la dite place du Collé du Nord se trouvant
extrêmement large, l'alignement de la dite Rue qui
se présente sur son milieu par conséquent elle gêne le
passage de la dite rue et en rendant a. C'est inconvénient
L'alignement sera transporté un peu plus haut du Collé
du Constant de la dite place, et en arrachant en même
temps un grand murier qui se trouve dans la rue Collé
à la dite Rue qui.

Dans le milieu de la dite place est une Croix plantée
sur un piédestal de marbre. Il a quatre faces et au-
dessus d'une pyramide plantée la fontaine, que la
Communauté a praprié. Et Chablis, & ainsi il ne s'en fait
mention dans les articles suivants. Pour l'Intelligence de
l'Entrepreneur au sujet de la Construction de la dite Fontaine
l'embellissement & l'ornement de la dite place.

article premier

L'Entrepreneur qui s'en charge de l'Execution, de l'ouvrage.

*Devis & conditions pour la construction de la fontaine de la
place de La Canourgue - Arch. de Saint-Hippolyte, déposées à
Nîmes - DD20*

La fontaine de la Canourgue

**Devis & conditions à observer par l'entrepreneur qui
fera les ouvrages pour la construction & décoration
d'une fontaine à la place de la Canourgue de la ville de
Saint Hippolite en conséquence de la délibération prise
par la communauté le 28 8^{bre} 1772**

Préliminaire

Les maisons qui forment l'enceinte de la place de la Canourgue la rendent d'une figure triangulaire, elle se trouve bornée du côté du Levant par une banquette qui sert de soutienement au terrain de la dite place qui est élevé dans le milieu de ce côté d'environ dix-huit pouces.

L'entrée de la dite place du côté du Nord se trouvant extrêmement large, l'alignement de la dite banquette se présente sur son milieu par conséquent elle gêne le passage de la dite rue et on remédiera à c'est inconvénient l'ors quelle sera transportée un peu plus haut du côté du couchant de la dite place et en arrachant en même temps un vieux murier qui se trouve collé à la banquette.

Dans le milieu de la dite place est une croix plantée sur un piédestal en maçonnerie, laquelle doit être aussi changée pour y pouvoir placer la fontaine que la communauté se propose d'établir & dont il va être fait mention dans les articles suivants pour l'intelligence de l'entrepreneur au sujet de la construction de la dite fontaine l'embellissement & décoration de la dite place.

article premier

L'entrepreneur qui sera chargé de l'exécution du dit ouvrage commencera par tracer un alignement qui réponde aux deux coins des maisons du Sr Aigoïn & Latour & sur le dit alignement il sera fait une tranchée de huit toises de la longueur, un pied six pouces profondeur et un pied cinq pouces largeur.

2^{me}

La première assise de la fondation de la banquette sera faite de gros moilons posés sur terre à sec et au-dessus le mur sera maçonné avec mortier arrasé à trois pouces au-dessous du pavé qui sera fait, ce qui formera une retraite de deux pouces pour être ensuite réduite à quinze pouces d'épaisseur jusques sous la tablette de pierre de taille qui doit le couronner, et avoir la hauteur de quatre pieds trois pouces à compter du sol de la fondation jusque au dessous de la tablette. On observera de donner un demy pouce de fruit à la face extérieure du dit mur qui sera proprement enduit * ainsi que l'intérieur * d'un bon mortier ou il sera tiré des traits par assises avec leurs joints montant en liaison.

3^{me}

En construisant la ditte banquette on laissera en son milieu qui doit répondre au centre de la place une ouverture de deux toises largeur dans œuvre dont les jambages ainsi que ceux des deux extrémités de la ditte banquette seront de pierre de taille par carreaux et boutisses, formant deux arêtes à quinze pouces que doit avoir l'épaisseur du dit mur.

4^{me}

Dans l'ouverture ou passage ci-dessus il sera placé trois marches qui formeront un perron pour monter à la ditte place de quinze pouces de giron et de six pouces de hauteur les dites trois marches seront de pierre de taille de seize pouces largeur y compris leurs boudins et de six pouces épaisseur,

la première posée sur un empattement de maçonnerie [sur] la rue à deux pieds six pouces, la seconde de même à quinze pouces de la dite banquette, et toutes deux parallèles et formant un oreillon de droit & de gauche et la troisième en ligne au pied du mur extérieur.

5^{me}

Les tablettes de l'ancienne banquette seront employées à l'entablement de la nouvelle après avoir été retaillées proprement dans leurs têtes et joints & réduites à trois pouces épaisseur et à quinze pouces largeur non compris le boudin ou astragale qui doit être saillant de tous les côtés. Posées de niveau sur un lit de mortier ensuite attachées par un crampon de fer entaillé à fleur de parement des dites tablettes et scellé au plomb.

6^{me}

L'entrepreneur déplacera les quatre bancs de pierre qui sont actuellement au milieu des quatre lignes qui forment l'enceinte de la place du Plan qui interceptent les quatre passages ou entrées et les transportera à la place de la Canourgue où ils seront placés solidement et à la même hauteur savoir deux du côté du midi et les autres deux du côté du nord parallèles à trois pieds de distance de la ligne du pavé des deux rues qui bordent la place.

7^{me}

Il sera fait quatre creux d'un toise en carré et de deux pieds de profondeur sur chacune des trois lignes qui forment la place à la distance de trois pieds de la nouvelle banquette et de la ligne du pavé des deux autres côtés et dans les dits creux il y sera planté (dans la saison convenable) douze jeunes accassias.

8^{me}

L'entrepreneur cherchera sur le terrain le point du centre du triangle équilatéral qui forme la place de la

Canourgue et du dit point il décrira un cercle de dix pieds huit pouces, ensuite il fera la fouille ou vidange des terres jusqu'au rocher ou terrain ferme lequel sera mis de niveau et maçonné par-dessus avec de gros moilons de la carrière de Planque, cette fondation sera arrazée à six pouces au-dessous du sol de la ditte place, observant de placer en même tems la canaunade & de la joindre ensuite a celle qui doit féconder la fontaine qui sera construite au milieu de cet empatement.

9^{me}

Le pied-estal y compris le listeau & socle, sera formé avec six pierres de taille et fairont ensemble une hauteur de cinq pieds huit pouces et la conque posée par-dessus formée d'une seule pierre de dix pouces d'épaisseur. Toutes les pierres seront percées dans le milieu de l'édifice pour y placer un tuyeau de plomb d'une bonne ligne d'épaisseur et de deux pouces et demy de diamètre lequel sera ajusté à la canonade inférieure de potterie & se terminera à hauteur des coquilles.

10^{me}

La pierre qui doit former la conque sera creusée à six pouces de profondeur et d'une largeur convenable ensuite percée de trois trous aux qels on adaptera un tuyeau de bronze de six pouces longueur & du poids de trois livres chaqu'un.

11^{me}

On décrira au milieu de la conque un triangle dont chacun des cottés ait dix neuf pouces de longueur et aux angles il sera fait une concavité d'un pouce de profondeur pour l'emplacement des globes qui doivent avoir quinze pouces de diamètre lesquels seront établis solidement.

12^{me}

Il sera fait trois semblables concavités et à la même place que ci-dessus au dessous de la première pierre qui formera la base de l'obélisque, la dite pierre aura six pouces épaisseur & sera posée sur lesdits globes parrallèlement à ses

concavités après quoy ladite pierre sera chevillée avec lesdits globes et celle de la conque par le moyen de trois boulons de fer chacun de vingt cinq pouces de longueur qui doivent etre placés perpendiculairement & exactement scellés au plomb.

13^{me}

Il sera fait un trou au milieu de la pierre mentionnée à l'article précédent pour recevoir le tuyeau de plomb, lequel sera divisé au haut de la pierre en trois branches de dix sept lignes de diamètre pour porter l'eau à l'extrémité des trois coquilles qui seront revêtues à l'orifice d'une plaque de plomb pour faire jaillir l'eau en nape conformément au plan & élévation de la fontaine.

14^{me}

L'obélisque sera ensuite élevé sur cette base par le moyen de huit pierres de quinze pouces épaisseur qu'y feront ensemble la hauteur de dix pieds et le restant dudit obélisque sera fait d'une seule pierre de trois pieds dix pouces hauteur, toutes lesquelles pierres seront chevillées entr'elles par un boulon de fer de huit pouces longueur & scellé au plomb.

15^{me}

L'obélisque sera terminée par un globe d'un pied de diamètre qui sera chevillé et scellé pareillement, lequel supportera un aigle de cuivre jetté au moule & doré attaché solidement.

16^{me}

Le bassin de la fontaine formera un exagone construit avec six pierres de cinq pieds trois pouces longueur trois pieds largeur & six pouces épaisseur, taillées conformément au plan & profil posées de champ sur l'empâtement de maçonnerie et à distance égal du pied-estal lesdites six pierres seront parfaitement ajustées et cimentées dans les joints et attachées aux six angles par six crampons de fer enchassés à fleur de parrement et ensuite scellés au plomb.

17^{me}

Il sera posé sous chacun des trois tuyaux de la conque un porte-cruche de fer de huit à neuf lignes en carré cramponné au faite du pied-estal et aux pierres du bassin ou il sera enchassé à fleur de parnement et scellé au plomb.

18^{me}

L'intérieur du bassin sera pavé avec six pierres d'environ trois à quatre pouces épaisseur, taillées à une seule face et dans tous ses côtés, elles seront en ligne diagonale dudit bassin posées de niveau sur un bon lit de mortier, cimentées dans les joints

19^{me}

Il sera fait tout autour dudit bassin (qui doit avoir deux pieds six pouces de hauteur) un pavé d'une toize de largeur formé par deux revers de trois à quatre pouces de pente et une rigole au milieu qui sera continuée avec les revers de même aux trois angles de la place jusqu'à la jonction de l'ancien pavé des rues. Un des revers du côté du levant sera aussy continué de toute sa longueur jusqu'à la nouvelle banquette. Après avoir fait le déblai et transport de terre hors de la ville l'entrepreneur sera aussi obligé de fournir un robinet de fonte du poids d'environ vingt sept livres pour diviser l'eau à la jonction des canonades du Plan & de la Canourgue.

Qualités et façons des matériaux

Le mortier sera composé des deux cinquièmes de la meilleure chaux du pays bien cuite et non éventée et de trois cinquièmes de sable net du Vidourle démelés avec une quantité d'eau médiocre, battus corroyés jusques à ce que les deux espèces soient bien confondues. Toute la pierre de taille qu'on emploiera doit être de la carrière de Lascans, sans fil, sans bouzin, atteinte et taillé jusqu'au vif piquée très proprement sans écornures aux arrêtes ni rosettes au parement.

Le pavé sera fait des cailloux de la rivière Argentesse d'en iron six à sept pouces de queüe bien battus jusques au

refus de la dame après quoy ses joints seront recouverts et garnis de sable [en quantité] suffisante pour lui donner une parfaite solidité observant de ménager toutes les pentes requises tant sur la largeur que sur sa longu'eur

Les boulons de fer auront un pouce en quarré.

Les crampons auront six pouces longu'eur, huit lignes largeur de quatre à cinq lignes épaisseur.

Conditions

L'entrepreneur qui se chargera des ouvrages ci-dessus sera tenu de se conformer au présent devis et de suivre exactement les plans et profils qui ont été dressés et qui luy seront remis.

Il se fournira à ses dépens de tous matériaux, main d'œuvre, outils et généralement de tout autre chose nécessaire pour l'entière & parfaite exécution de son entreprise à la quelle il apportera toute la dilligence possible & fera place nette par tout à la fin desdits ouvrages lesquels seront sujets à vérification et réception par les personnes préposées par la communauté & garantis un an après qu'ils auront été reçus et en cas qu'à la fin de ladite année il se trouve quelque deffectuosité, l'adjudicataire rétablira tout ce qui a été altéré.

Fait à Saint Hippolite le 21 9^{bre} 1772

Ricard-St Hillaire

Ne varietur

Suit le « Toisé estimatif », d'un montant de 1 387 livres 17 sols du même Ricard Saint-Hilaire.

Au verso, réception des travaux 21 juillet 1774.

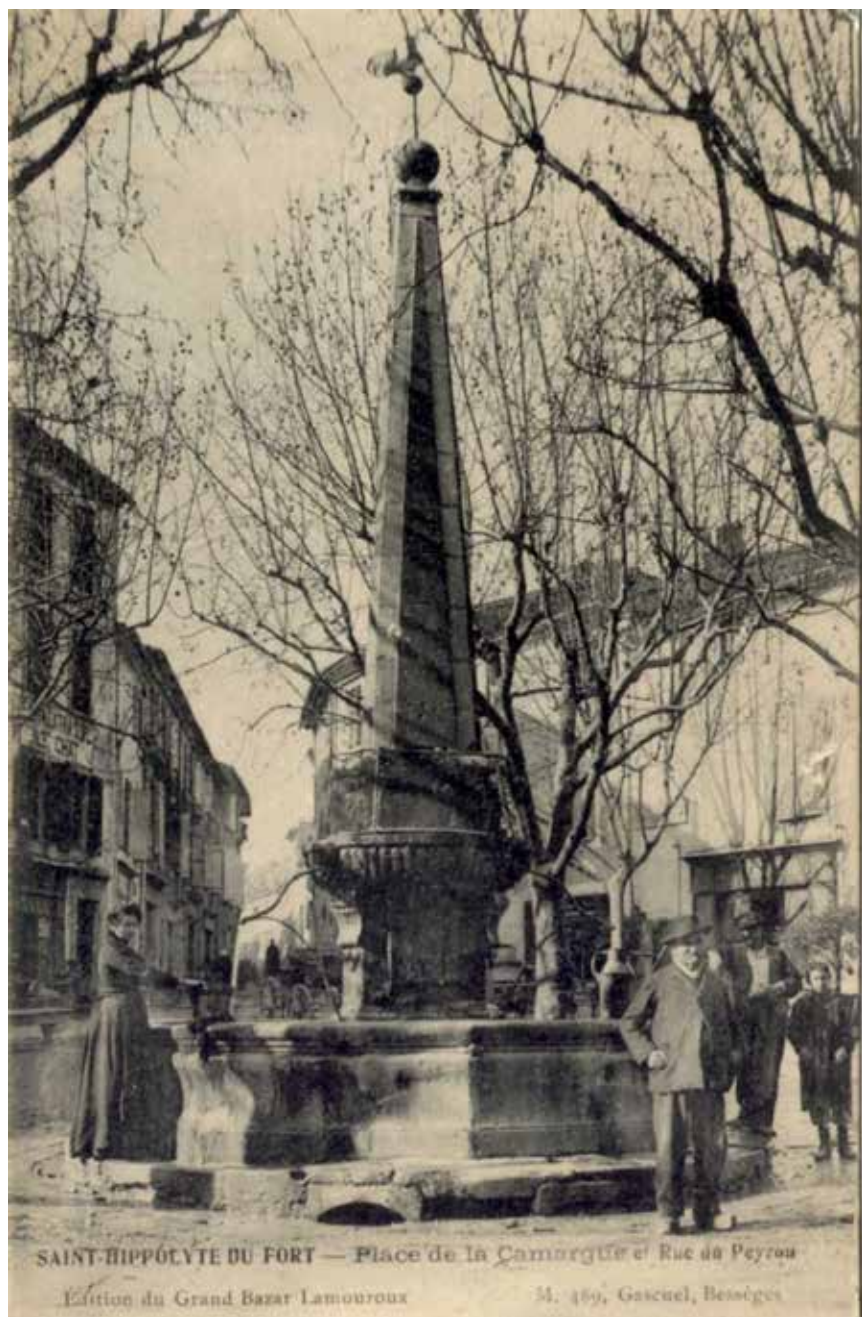
Nous Étienne Mejan me [maître] maçon & Antoine Bonhoure aussi me maçon, habitants de la ville de St-Hippolithe experts nommés savoir nousdit Mejan de la part de la communauté dudit St-Hippolite par délibération de son Conseil du vingt et un de ce mois & nous dit Bonhoure de celle de Antine Reverchon bailliste de la construction de la fontaine de la place de la Canourgue & autres ouvrages à faire à ladite place aprouvé par la susdite délibération à l'effet d'être par nous vérifié si lesdits ouvrages & construction sont bien & dûment faits & en outre de régler les augmentations qui peuvent avoir été faites à ladite fontaine sur des changements convenus.

Nous disons que lesdits ouvrages sont bien & dûment faits & qu'il y a lieu de les recevoir & sur les augmentations nous avons dressé un état qui doit être joint au présent & qui a été par nous arrêté & signé se portant à la somme de onze cent soixante livres quinze sols & les diminutions sur les changements intervenus à celle de deux cens cinquante livres quinze sols, de sorte qu'il reste dû audit Reverchon par la communauté la somme de neuf cens dix livres outre & par-dessus le prix de son bail pour toutes les augmentations, changements & compensation.

En foi de quoi nous avons signé le présent y ayant employé le jour d'hier & d'aujourd'hui à St Hippolite

Le vingt cinquième juillet mil sept cens soixante quatorze.

Dans DD 20 des Archives communales anciennes de Saint-Hippolyte-du-Fort déposées aux Arch. dép. du Gard, E dépôt 45 289.



La fontaine de la Canourgue avant les réaménagements de la place et la restauration de la fontaine (2016)

Compte de l'ouvrage
 pour la Commune de  de St Hippolyte
 De l'édifice de M. Pithou le premier Consul
 Maire à la fontaine de la place de la Canourgue

Da 2^e jour 1777 avoir fait une journée
 dans le jardin de Madame la procureur
 avoir changé un barreau de la déduction
 la moitié d'une chemise de soie en l'employant
 le pain de barreau à 2^e la Canne 7^e
 plus une journée de moy & mon fils 14^e
 plus 5^e Siment à 12 S. la ligne 3^e
 Da 3^e dudit mois de 7^e une journée de moy
 et mon fils 14^e
 pour fouiller les puits à la porte de la Canne
 Da 4^e dudit mois de 7^e une journée de moy
 et mon fils 14^e
 les deux journées cy dessus ont été
 employées.

plus avoir fourni du liège de 156^e
 pour combler et Simentes 14^e
 plus avoir fourni 4 carreaux de chaux 12 S.
 plus 4 charges de sable à 2 S. 6^e 10 S.
 plus 5^e Siment à 12 S. la ligne 3^e
 plus une journée de moy & mon fils 14^e
 plus d'une année de barreau de 4 grains 2^e
 Da 9^e dudit mois de 7^e une journée de moy 10 S.
 plus d'une journée de 10 dudit 10 S.
 plus de 11 dudit une journée de moy & mon fils 14^e
 plus fourni 6^e 1/2 Siment à 12 S. la ligne 3^e 18 S.
 plus le même jour employé une année de barreau 2^e

Compte des ouvrages que j'ai fait pour la communauté de St-Hipolite sur l'ordre de M. Pistoris premier consul maire à la fontaine de la place de la Canourgue

Du 2^e 7^{bre} [septembre] 1777 avoir fait une journée dans le jardin de Madame Lapérouze

avoir changé un borneau sorti de dedans la moitié d'une chemise de femme. Employé 4 pans de borneau à 2 livres la canne ----- 7 #

plus une journée de moy & mon enfant ----- 4 #

plus 5 livres siment à 12 sols la livre ----- 3 #

Du 3^e dudit mois de 7^{bre} une journée de moy et mon fils -- 4 #

pour boucher la spirante à la porte de Planque et comblé les creux que nous avons faits les deux journées cy-dessus ont été employées.

plus avoir fourni du liège ----- 1 s 6 d

pour combler et simenter ----- 4 #

plus avoir fourni 4 cartes à chaux ----- 12 s

plus 4 charges sable à 2 s 6 d ----- 10 s

plus 5 # siment à 12 sols la livre ----- 3 #

plus une journée de moy & mon fils ----- 4 #

plus 1 canne de borneau de 4 pouces ----- 2 #

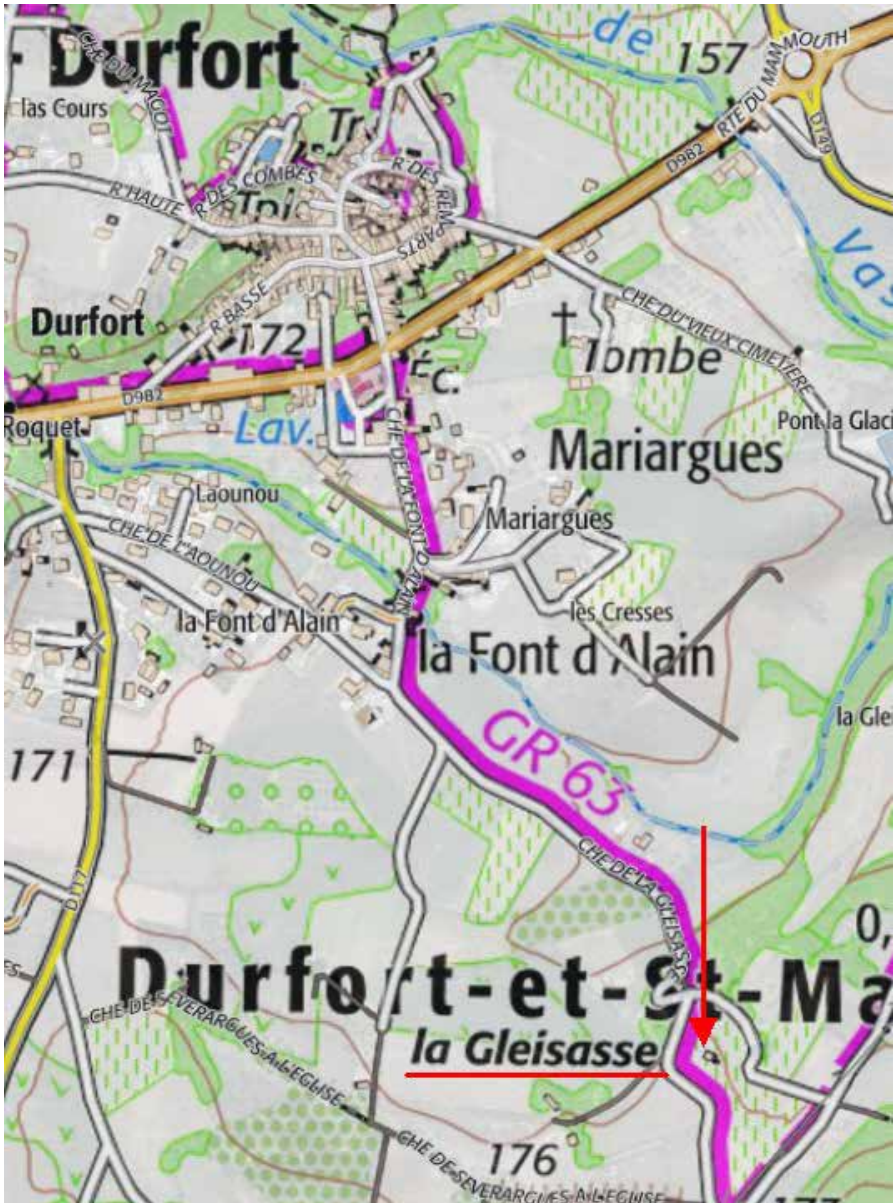
Du 9^e dud mois de 7^{bre} une demy journée ----- 1 # 10 s

plus demy journée le 12^e dudit ----- 1 # 10 s

plus le 11^e dud une journée de moy & mon fils ----- 4 #

plus fourny 6 # ½ siment à 12 la livre ----- 3 # 18 s

plus le même jour employé une canne borneau ----- 2 #



Situation de la Gleisasse sur la carte IGN.

www.geoportail.gouv.fr

LES DERNIERS VESTIGES DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS-DE-LA-ROCHE DITE LA GLEIZASSO À DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC (GARD)

« Sur les quelque cinq mille chapelles romanes du Languedoc oriental, (...) les quatre-cinquièmes ont disparu de la mémoire collective. (...) Sous nos yeux, le patrimoine rural se rétrécit comme peau de chagrin et à peine dix pour cent des édifices religieux des ^xⁱ^e et ^{xii}^e siècles n'ont pas encore atteint le fameux seuil d'irréversibilité au-delà duquel toute mesure de sauvegarde devient vaine et inutile ». Ce constat que Pierre-André Clément fait au début de son ouvrage *Églises romanes oubliées du bas Languedoc*¹ paru en 1993, est hélas toujours d'actualité et s'applique parfaitement à l'église priorale Saint-Thomas-de-la-Roche, dite « La Gleizasso »², triste vaisseau démembré, échoué en plein champ, à 1,5 km au sud-est du village de Durfort.

Un prieuré bénédictin de Saint-Étienne de Tornac

D'après Clément, l'ancien vocable de Saint-Thomas-de-la-Roche serait « *Saint-Thomas-de-la-Souche* », du nom du lieu-dit où elle fut bâtie au ^{xii}^e siècle : un vocable cité en 1162 dans une bulle du pape Alexandre III avec Saint-Martin-de-Sossenac et Saint-Martin-de-Monoblet³. Elle aurait fait partie des prieurés de l'abbaye clunisienne de Saint-Etienne-de-Tornac dont la liste figure dans le recueil *Bibliotheca*

1 - CLÉMENT Pierre-André, *Églises romanes oubliées du bas Languedoc*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1993, p. 15 et 17.

2 - La Gleisasse selon l'IGN.

3 - Arch. dép. de l'Hérault - Série H Gellone 5H.

Cluniacensis (col. 1731), rédigé par Dom M. Marrier en 1614. Toujours selon Clément, plusieurs « *indices peu discutables* » permettent d'identifier le « *prioratus de Soca* » avec l'église Saint-Thomas : sa situation au bord de la voie antique de Sauve à Alès, à l'instar de Tornac et de deux autres églises en relevant⁴, l'emploi de matériaux issus des mêmes carrières et certains éléments architecturaux identiques⁵.

Durfort était inclus dans la viguerie de Sommières et dans le diocèse de Nîmes, archiprêtré de Sauve, mais la première mention connue de son église ne date, semble-t-il, que de l'année 1310. Elle figure dans « *L'Interrogatoire des templiers détenus prisonniers dans le château royal d'Alais, fait par le commissaire subdélégué de l'évêque de Nîmes* », Guillaume de Saint-Laurent, jurisconsulte, prieur de Saint-Thomas de Durfort (« *venerabilis & discretus vir dominus G. de S. Laurencio, jurisperitus, rector ecclesie S. Thome de Duro-forti, dyocesis Nemausensis* »⁶).

Dans un acte du 10 octobre 1338 est mentionné « *Mre Guillaume Bonet recteur de St-Thomas-de-Durfort* », nommé par Aimeric Girard, évêque de Nîmes, et qui a sans doute favorisé la constitution de la « *confrairie fondée en l'église de Durfort* », évoquée dans un acte de janvier 1345^{*7}. Lui succède probablement « *Mre Guiraud (ou Guillaume) de Pouzilzac bachelier es lois* » qui, en tant que « *prieur de St-Thomas-de-Durfort* », reçoit le paiement d'une dette « *dans le jardin de l'église* », le 19 juillet 1350*. À la suite de « *Mre Mathieu de Colondres, prêtre et prieur de Durfort* », cité comme témoin dans une vente en mars 1419, puis de Guillaume Rocosi, qui aurait exercé entre 1442 et 1478, on trouve « *vénérable Maître Durant Boysson prêtre et rentier du bénéfice de Saint-Thomas de Durfort comme procureur du vénérable Pierre Dufour prieur* » qui, le 2 novembre 1491, signe une convention avec « *des habitants de Durfort, savoir Antoine*

4 - Notre-Dame-du-Colombier et Saint-Saturnin-de-Boisset.

5 - CLÉMENT P.-A., *Églises...*, op.cit., p. 209-211.

6 - MÉNARD Léon, *Histoire civile, ecclésiastique, et littéraire de la ville de Nîmes*, t. 1, Paris 1744, *Preuves*, p. 166.

7 - * voir à la fin.

Yllaire, recteur du bassin des pauvres, Pons de La Pauze, recteur des luminaires, Jean Vesson, recteur des âmes du purgatoire en l'église Saint-Thomas dudit Durfort »⁸.

Possible successeur de Pierre Dufour, Pierre Robert, chanoine, prend possession du prieuré et de l'église Saint-Thomas le 24 juillet 1502. Le prêtre en est alors Antoine Vesson et ce, depuis 1485. Moins de deux ans plus tard, en 1504, il arrente son bénéfice pour trois ans à raison de 80 livres pour la première année et 90 livres pour les deux suivantes. L'heureux élu est un sien parent, Antoine Robert qui, en tant que « *moine prieur de Durfort et Brouzet* », célébrera, le 16 janvier 1508, en l'église Saint-Thomas, le mariage de Guillaume de Gaude, seigneur de Garrigues en Uzège, et d'Ysabelle, fille de Bremond de Montclar, coseigneur de Durfort*. Signe que les affaires ont repris après le terrible siècle de la guerre de Cent Ans, deux chapelles sont fondées dans l'église par des particuliers. La première, dédiée à Saint-Saturnin, l'est en 1507 par Charles de Valette, gentilhomme verrier à qui le prieur Antoine Falcon arrentera « *son prieuré de Durfort* » en 1525*. La seconde, consacrée à Sainte-Catherine (nous en reparlerons), l'est en 1512 par un certain Audet Simonet.

Par acte du 2 avril 1557, « *maître Jean Orsel prêtre et recteur de chapellenie* (bénéfice du chapelain) *fondée à Durfort arrente à Guillaume Jossaud la maison de la chapelenie assise dehors les murs de Durfort pour 12 livres de rente annuelle*»*. Puis, le 1^{er} août 1566, « *à sire Loys Nogarede marchand (...) ses maison et biens fonds audit Durfort moyennant 24 livres pour 3 années* »*.

Si, faute de témoignages écrits, on peut penser que le prieuré fut épargné pendant la guerre de Cent Ans malgré - entre autres - les exactions des Routiers à Durfort en 1364 et 1371⁹, les conflits religieux du xvi^e siècle ne lui ont laissé aucune chance car la *Gleissasse* est incendiée à deux reprises par les protestants : le 15 novembre 1562 et à nouveau en

8 - FLEURY Jean, ALLUT Stéphane, BURGUET Michel, *Clef pour la Cévenne : La châteltenie de Durfort*, L'Harmattan, Paris 2002, p. 84-85.

9 - *Ibidem*, p. 77.

avril 1573¹⁰. Elle ne sera jamais relevée. Les prêtres qui se succèdent jusqu'au début du xvii^e siècle exercent vraisemblablement leur service dans des maisons particulières ou un local inconfortable mis à leur disposition, tandis que les prieurs se contentent de toucher bénéfices et revenus.

Abandon et reconstruction : la nouvelle église

La paix religieuse étant revenue avec la promulgation de l'Édit de Nantes par Henri IV (1598), l'Église catholique reprend du poil de la bête et Nîmes réclame à nouveau la dîme aux villageois même si, la population de Durfort étant presque exclusivement protestante, il n'y a plus de culte catholique ni de lieu pour l'exercer. Le 11 septembre 1611, à l'initiative de l'évêque Pierre IV de Valernod, est entreprise la visite de toutes les paroisses de son diocèse passées à la Réforme afin de constater l'état des édifices de sa foi. Depuis 1609, le prieur de Durfort est Raimond Barraud, mais c'est le curé Vidal qui accueille le prélat. A Durfort, l'église est découverte, l'intérieur est dévasté, il n'y a plus ni « *ornements ni vases, ni calices, ni ciboires, ni linges sacrés ou habits sacerdotaux* » et, malgré l'absence quasi totale de fidèles, l'évêque ordonne au curé de la réparer « *sous peine de saisie des fruits de bénéfice* », soient 300 livres annuelles. Est-ce pour contribuer aux travaux que, le 16 juin 1616, « *Mre Raimond Barraud prieur de St-Thomas de Durfort (...) arrente à Mre Jean Paredes notaire de Sauve son prieuré et bénéfice de Durfort pour 3 ans 250 l. par an* » ?* Rien n'interdit de le supposer, toujours est-il que l'ordonnance resta lettre morte.

Le 21 septembre 1632, le prieuré Saint-Thomas passe à Marc-Antoine Duranc, fils de Bernardin Duranc, seigneur de Vibrac, près de Durfort*. En 1641, il interdit aux protestants de se faire inhumer autour de la *Gleissasse*, comme ils en avaient l'habitude depuis la Réforme. Ce premier cimetière catholique, délaissé depuis près d'un siècle faute de candidats, est alors transformé en terre agricole par le fermier du

10 - *Ibidem*, p. 91 & 94.,

bénéfice qui espère en tirer un profit. Deux décennies plus tard, le 15 mai 1664, a lieu à Durfort la visite pastorale de l'évêque Anthime-Denis Cohon qui, « *incommodé* », se fait remplacer par les Sieurs de Mérez, vicaire général et official, de Savigny, archiprêtre, et de La Cournazerie, secrétaire de l'évêché de Nîmes. Le procès verbal qui est rédigé à cette occasion rend compte du triste état de l'église Saint-Thomas : « *A mille pas du lieu [le village] ou environ est le débris de l'ancienne église paroissiale qui paraît avoir été l'une des plus belles de tout le diocèse, les deux flancs étant presque entiers & suspendus à demy voute avec deux chapeles sur les deux aisles dont les sanctuaires ont subsisté jusques à ce jour contre l'effort du temps et des orages, mais parce que l'esloignement de ceste place seroit incomode pour les fonctions ecclésiastiques, (...) Nous avons enjoint au Sr Claude de Pelet de Combas, titulaire du bénéfice d'y résider et demeurer actuellement, sous peine de saisir de son temporel ; ce qu'il nous a promis de faire, et de bastir incessamment dans l'enceinte du bourg une eglise de grandeur raisonnable & fort décente pour le service du peuple catholique* »¹¹.

Pelet, dont le bénéfice est de 1 200 livres, est donc chargé de construire une nouvelle église « *à l'entrée du lieu [le village], du côté du Levant* », mais il se contente d'aménager une simple salle dans la chapelle Sainte-Catherine. En 1668, il y accueille Jean Duranc de Vibrac, seigneur de Coussargues, pour qui il a résigné sa cure. Lors de sa visite pastorale du 20 juillet 1675, l'évêque Jean-Jacques Séguier de La Verrière notera : « *jolie nouvelle église, le nombre de catholiques y est fort petit* »¹², mais le bénéfice y est de 1 000 à 1 100 livres de rente annuelle. En revanche, « *Il ne restait de l'ancienne [église] que quelques pans de murailles qu'avaient jointes et fermées pour servir de cimetière ; la chapelle Saint-Saturnin rapportait annuellement 40 livres; celle de Sainte-Catherine 20 livres seulement* »¹³ (10).

11 - Arch. dép. du Gard - G 1298.

12 - FLEURY Jean, ALLUT Stéphane, BURGUET Michel, *Clef pour la Cévenne ...*, op. cit., p. 117.

13 - GOIFFON Abbé, *Les paroisses de l'archiprêtré du Vigan*, réédition C. Lacour Ed., Nîmes 1994, p. 394.

Ce n'est que presque vingt ans après la visite épiscopale de 1668 que la nouvelle église sortira de terre. Le 29 avril 1686, est établi un « *prix fait* » (devis) en accord avec l'évêque de Nîmes pour la reconstruction des églises du diocèse endommagées ou détruites pendant les conflits religieux. Celle de Durfort, dont les travaux se montent à 2 200 livres, est aussitôt mise en chantier. Le 30 juillet de cette année, on en est déjà à prévoir le mobilier du sanctuaire, qui est officiellement inauguré le 20 juin 1687. Cependant, « *il n'y a point de maison presbyteralle* », indique le rapport de la visite diligentée le 23 juin 1688 par l'évêque Séguier ; « *le S. Prieur loge dans une maison appartenant à la chapelle de Ste Catherine dont il est pourvu de laquelle dépend encore la maison ou le Service Divin a été fait avant la rebatisse de l'Eglise (...)* Et nous y avons trouvé encore au dedans l'autel qui servoit auparavant pour le Service Divin »¹⁴.

La Gleissasse et l'emplacement du cimetière où, dans les années 1920-1930, les pierres plates de tombes médiévales furent découvertes, sont propriété privée depuis la Révolution. Des vignes ont remplacé l'église dont les fondations doivent dormir sous leurs racines.

Guillaume de Saint-Laurent et le procès des Templiers d'Alès (1308-1312)

Le 13 octobre 1307, jour de la fameuse arrestation de tous les Templiers du royaume de France ordonnée par Philippe le Bel, soixante-six d'entre eux le sont dans la sénéchaussée de Beaucaire. Quarante-cinq sont emprisonnés à Aigues-Mortes, quinze à Nîmes et six dans la tour du château royal d'Alès. Bertrand de Languissel, évêque de Nîmes, chargé par le pape Clément V de mener les premiers interrogatoires en tant que commissaire du Saint-Siège, nomme, le 2 décembre 1309, « *maître Guillaume de S. Laurent, jurisconsulte, recteur ou curé de S. Thomas de Durfort au diocèse de Nismes, avec ordre de prendre pour adjoints (...)* deux chanoines de la ca-

14 - Arch. dép. du Gard - G 1300.

thédrale, deux frères prêcheurs & deux frères mineurs »¹⁵. Le nouveau « commissaire subdélégué de l'évêque de Nismes » conduit l'interrogatoire des trente-trois prisonniers regroupés au château royal d'Alès du 19 juin au 14 juillet 1310. Parmi ceux-ci se trouvent plusieurs chevaliers dont Bernard de Salgues, commandeur de Saint-Gilles. On leur ôte les fers et, « les ayant mis en liberté », on les interroge séparément. Tous ou presque niant ce qu'on leur reproche, « assisté de ses six adjoints, il [Saint-Laurent] rendit une sentence le 29^e d'Août de l'an 1311, par laquelle il condamna ces accusés à avoir la question pour les obliger d'avouer leurs crimes. (...) Cette sentence fut exécutée, & la torture donnée aux accusés le jour même »¹⁶.

Le 28 octobre 1312, à la suite de la suppression de l'Ordre du Temple, entériné par le Concile de Vienne le 6 mai précédent, Bertrand de Languissel adresse à Saint-Laurent un courrier lui demandant d'exécuter à sa place une commission qui enjoint de donner l'absolution aux prisonniers du château d'Alès « qui avoient confessé leurs crimes » et de les réintégrer dans le sein de l'église. Le 8 novembre, le prieur « se transporta aussi-tôt dans la sale du château royal, où il fit venir vingt-deux des templiers prisonniers » afin qu'ils confirment les aveux qu'ils avaient proférés sous la torture. « Ils déclarèrent unanimement l'un après l'autre, & par serment, qu'ils y persistoient, qu'ils abjuroient leur apostasie (reniement de la foi chrétienne) & leurs erreurs, avec protestation de ne plus y retomber, & de garder avec fidélité la foi catholique »¹⁷. Les vingt-deux accusés étant absous, Guillaume confia à l'évêque ou au pape le soin de leur imposer pénitence.



15 - MÉNARD Léon, *Histoire...*, op. cit., p. 457.

16 - *Ibidem*, p. 464.

17 - *Ibidem*, p. 468.





Les vestiges

La destruction puis le pillage des pierres ont dû être particulièrement importants pour qu'il ne reste qu'une infime partie de cette église, qui avait « *esté l'une des plus belles du diocèse* ». Cette appréciation, extraite du rapport de la visite pastorale de 1664, laisse plutôt perplexe lorsqu'on découvre ce « bout » de construction, dont l'aspect extérieur l'apparente plus à une grange abandonnée qu'à un édifice religieux. Mais en pénétrant à l'intérieur on se rend vite compte que, malgré la décrépitude, Saint-Thomas devait être en effet une fort belle église romane aux dimensions respectables. Et ce que l'on a sous les yeux - le bras sud, bricolé après-coup, du transept et son absidiole - fait regretter amèrement tout ce qu'il manque, soit pas moins de 90 % de l'édifice !

Coiffé d'un méchant toit en tuiles canal qui remplace la voûte primitive, ce transept rescapé est un rectangle de 11 m sur 5 m, terminé à l'est par une absidiole et flanqué à trois de ses angles de gros contreforts carrés (env. 1,50 m de côté), dont il ne reste que la base et les arrachements. C'est près du sommet de l'un d'eux, dans l'angle qu'il forme avec le mur nord de l'édifice que subsiste la dernière trace de la nef principale : quelques pierres de taille soigneusement assisées du départ de sa voûte et de la corniche en cavet¹⁸ qui la soulignait. Les murs, épais de 1,20 m, étaient bâtis à l'origine dans un petit et moyen appareil régulier de pierres calcaires taillées, liées au mortier de chaux. Seuls l'absidiole, des bases lacunaires aux angles nord-ouest et au sud-ouest, et le mur opposé à l'absidiole l'ont conservé, ce dernier sur 5 m de haut jusqu'aux amorces de sa voûte. Quant au reste du bâti, il a été remonté bien après la destruction du sanctuaire, en tout-venant et pierres de remploi, et percé au sud d'une porte et d'une fenêtre haute pour un usage agricole.

L'élément le plus intéressant - et le mieux conservé - de ce transept est l'absidiole qui le termine à l'est. De forme

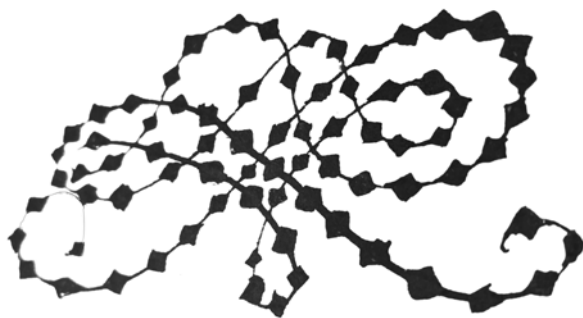
18 - Moulure en forme de quart de cercle renversé.



semi-circulaire, mais « empâtée » c'est-à-dire non saillante¹⁹, elle est couverte d'une voûte en cul-de-four culminant à 5,40 m et précédée d'un imposant arc triomphal en berceau dont les naissances sont bordées par la même corniche à cavet que le reste de la pièce. Cette absidiole est éclairée par une baie axiale cintrée à ébrasement double, très dégradée. A l'époque où le transept a été transformé en bâtiment agricole, l'absidiole a été rehaussée d'un étage pour accueillir un colombier, identifiable par les boulins qui le percent à intervalle régulier et le larmier²⁰ qui en souligne le pourtour. Une porte, ouvrant à l'ouest sur la toiture du bâtiment, permettait d'y accéder.

Situé sur un terrain privé, ce vestige solitaire de l'ancienne église Saint-Thomas ne peut bénéficier d'aucune aide et a donc peu de chance d'être sauvé dans un avenir proche. Il est heureusement pourvu d'un toit, ce qui le protège de la pluie, et la coupole de son absidiole paraît encore solide, mais il est très fragilisé par l'éboulement du parement de son angle sud-est sur toute sa hauteur, au risque d'atteindre le « seuil d'irréversibilité » dont parle P.-A. Clément.

Thierry Ribaldone



19 - Et donc indécélable à l'extérieur.

20 - Censé empêcher les rongeurs de déranger les pigeons.

Annexe 1 : Actes de 1525, 1632 et 1661*

22 octobre 1525 = arrentement passé par Mre et vénérable Antoine Falcon protonotaire (premier notaire) du St-Siège apostholique et prieur de Durfort de son prieuré de Durfort à noble Charles Valette cosgr de St-Saturnin-de-Coyran.

21 septembre 1632 = présent noble Bernardin Duranc sgr de Vibrac (...) lequel averti de la bonne volonté de Mre Raymond Barrau prieur de St-Thomas de Durfort envers noble Marc-Antoine Duranc prêtre de Logrian son fils de lui résigner son prieuré et bénéfice de Durfort sous la réservation d'une pension annuelle de 300 livres.

25 août 1661 = arrentement par messire Claude de Pelet prieur de Durfort et sieur de Montagnac chapelain des chapellenies de Ste-Catherine et St-Saturnin fondées en l'église de St-Thomas de Durfort à François Teissier dudit Durfort, des biens desd. chapellenies pour 3 ans 120 l. par an outre donnera encore tous les ans 14 cartes chataignes fraiches dauffinesqu²¹ paille et provenant de blé touzelle, moitié.

Annexe 2 : Extraits de la seconde version du rapport de la visite épiscopale de 1664

Environ mil pas du lieu, on void le débris de l'ancienne eglise paroissiale qui paroist avoir esté fort superbement bastie qui seroit neantmoins fort difficile à remettre en son 1er estat soit par la distance du lieu ou par la despence qu'il faudroit faire à construire ce beau bastiment dont il y a encores des grandes restes & notamment deux belles chapeles aux aisles avec leur presbitere chascune. Le cimetiere est au devant de l'eglize que le fermier du benefice laboure & seme comme une terre profane. Et c'est pourtant le seul endroit où on peut enterrer les catholiques (...) Le lieu ou se fait le divin service ressemble plus tot à un estable qu'à une chapele (...) L'on pourroit en attendant de rebastir l'église faire acomodement une chapele dans une maison dependante de l'une des chapeles susdites²².

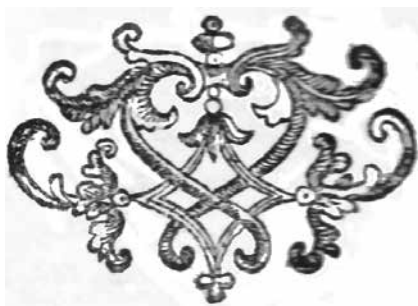
21 - Variété de châtaigne, originaire du Dauphiné.

22 - Arch. dép. du Gard - G 1298.

Annexe 3 : Liste des prieurs connus de Saint-Thomas 1309-1668

Guillaume de Saint-Laurent (cité en 1309-1313) - Guillaume Bonet (1338/1345) - Guiraud de Pouzilhac (1350) - Mathieu de Colondres (1419) - Guillaume Rocosi (1442-1478) - Pierre Dufour (1491) - Pierre Robert (1502) - Antoine Robert (1504) - Antoine Falcon (1525) - Jean Orsel (1566) - François Caussade / Louis Bernard (1592) - Michel Dalmières (1600) - Jean de Nicolai (1602) - Étienne Augier (1603) - Antoine Voulard (1605) - Pierre Pavodi (1608) - Raimond Barrau (1609-1616) - Marc-Antoine Duranc (1632) - Jean de Laborde / Paul Castet (1645) - Jean de Pelet (1646) - Claude de Pelet de Montagnac (1651-1664) - Jean de Duranc de Vibrac (1668).

* CHASSIN DU GUERNY Yannick, *Sauve : Inventaire des contrats de mariages, testaments et autres actes filiatifs des notaires XIIIe-XVIIe s., 1980-1990*, dans l'ordre : p. 779 / 755 / 209 / 336 / 1419 / 1436 / 2621 / 2955.



LES CAHIERS DU HAUT-VIDOURLE

Histoire & Ethnologie en piémont cévenol

La revue est disponible chez

La cigale à lunettes, librairie

20 cours Gambetta

30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

 *04 66 77 20 33*

Les abonnés qui le souhaitent peuvent aller y retirer leur revue

Montant de l'abonnement 2023 (2 numéros) : 14 €

Personnes à faible revenu (étudiants, chômeurs, ...) : 10 €

Montant de l'adhésion aux Amis de Clio : 10 €

Prix au numéro : 8 €

Pour les envois à domicile : 8 €

La revue est entièrement financée par ses lecteurs

L'association *Les amis de Clio* fait appel à tous ceux qui désiraient écrire une page d'histoire de leur pays ou rappeler des coutumes anciennes ou actuelles. Les manuscrits sont à envoyer à l'association par courrier postal :

Mas d'Icard

30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

ou par courrier électronique :

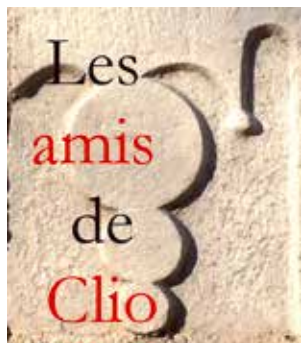
cahiers.haut-vidourle@laposte.net

LES CAHIERS DU HAUT-VIDOURLLE

Histoire & Ethnologie en piémont cévenol

SOMMAIRE Numéro 38 – juillet 2023

<i>Un dicton cigalois</i>	2
<i>L'octroi de Saint-Hippolyte, sixième épisode</i>	
<i>Boire ou s'enivrer</i>	5
par Odon Abbal	
<i>L'usine Jallatte</i>	15
par Julien Claudel	
<i>Les Montèzes du XIII^e au XIX^e siècles, deuxième partie</i>	21
par Bernard Schira	
<i>Les fontaines de Saint-Hippolyte</i>	52
<i>La Canourgue</i>	
- construction, 1772-1774	55
- réparation, 1777	65
documents présentés par Roland Castanet	
<i>L'église Saint-Thomas à Durfort</i>	66
par Thierry Ribaldone	



Les amis de Clio

Mas d'Icard

30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

cahiers.haut-vidourle@laposte.net

et sur la toile Internet :

[cahiershautvidourle.wix.com/cahiershautvidourle](https://wix.com/cahiershautvidourle)

<https://www.facebook.com/lesamisdeclio>

prix au numéro : 8 euros

ISSN 1245-2769